

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

CABINET

SECRETARIAT EXECUTIF NATIONAL
DE LA POLITIQUE NATIONALE DE
DEVELOPPEMENT



BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

RAPPORT NATIONAL DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE VIENNE

Mai 2023

Sommaire

Avant-propos	iii
Sigles et Abréviations	iv
Liste des tableaux	viii
Liste des graphiques	ix
Résumé exécutif	x
Introduction	1
I. Intégration du PAV dans les stratégies ou plans de développement nationaux et sectoriels	3
II. Principales tendances du développement économique, social et environnemental ..	10
II.1. La crise sécuritaire.....	10
II.2. La crise de covid-19.....	10
II.3. La crise russo-ukrainienne.....	10
III. Évaluation des progrès et des défis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne	12
III.1. Questions fondamentales de politique en matière de transit.....	12
III.1.1. Transport en transit.....	12
III.1.2. Facilitation des échanges	13
III.2. Développement et entretien de l'infrastructure	17
III.2.1. Infrastructures de transport.....	17
III.2.2. Infrastructures énergétiques et de communications	20
III.3. Commerce international et facilitation du commerce	25
III.3.1. Commerce international.....	26
III.3.2. Facilitation du commerce	31
III.4. Intégration et coopération régionales.....	35
III.4.1. Connectivité du transport de transit	35
III.4.2. Commerce intrarégional	36
III.4.3. Réseaux de distribution d'énergie	36
III.5. Transformation structurelle de l'économie.....	39
III.5.1. Situation du schéma de transformation structurelle de l'économie du Burkina Faso.....	39

III.5.2.	Secteur de production agro-sylvo-pastorale	42
III.5.3.	Secteur industriel, artisanal et touristique	44
III.5.4.	Recherche et innovation technologique	48
III.6.	Moyens de mise en œuvre.....	51
III.6.1.	Mobilisation des ressources internes.....	51
III.6.2.	Aide publique au développement.....	52
III.6.3.	Les investissements directs étrangers.....	53
III.6.4.	Transferts de fonds	53
III.6.5.	Partenariat public-privé.....	54
III.6.6.	Coopération Sud-Sud	56
IV.	Suivi de la mise en œuvre du PAV	59
	Objectif stratégique 4.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents.....	61
	Conclusion et recommandations : Vers le prochain programme d'action pour les Pays en Développement Sans Littoral.....	62

Avant-propos

Le Programme d'Action de Vienne (PAV) en faveur des Pays en développement sans littoral (PDSL) pour la décennie 2014-2024 a été adopté en novembre 2014 lors de la deuxième conférence des Nations Unies sur les PDSL. Il ambitionne sur la période 2014-2024, de « créer et de développer des systèmes efficaces de transit, de développer les transports, d'améliorer la compétitivité des PDSL, de favoriser l'expansion de leurs échanges, d'opérer une transformation structurelle de leur économie et d'entretenir la coopération régionale ». La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PAV sont entrepris aux niveaux national, sous-régional, régional et international. A un an de la fin du PAV, chaque pays membre est invité à évaluer les progrès, les obstacles et les contraintes dans sa mise en œuvre et à déterminer les priorités du prochain programme décennal.

Le présent rapport qui porte sur la période 2014-2022 a été piloté par le Secrétariat exécutif national de la Politique nationale de développement. Il a bénéficié de la contribution des structures suivantes : la Direction générale du commerce, la Direction générale de la Coopération, le Comité nationale de Politique économique et les Directions Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles des ministères en charge de l'économie, du commerce, des infrastructures, de l'agriculture, des transports, des affaires étrangères, de la communication, de l'énergie et de la transition digitale. Il a également bénéficié de l'appui technique du Bureau du Haut Représentant des Nations unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLLS) à travers les lignes directrices pour l'élaboration des rapports nationaux.

Que toute personne ayant contribué à l'élaboration de ce rapport trouve ici toute la reconnaissance de l'équipe de rédaction.

Sigles et Abréviations

Sigle	Signification
ABER :	Agence burkinabè de l'électrification rurale
AFE :	Accord sur la facilitation des échanges
AGEPAOC :	Association de gestion des ports de l'Afrique de l'ouest et du centre
ANAC	Agence nationale de l'aviation civile
ANEEMAS	Agence nationale d'encadrement des exportations minières artisanales et semi-mécanisées
ANEREE :	Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
ANPTIC :	Agence nationale de promotion des TIC
ANSSI :	Agence nationale de sécurité des systèmes d'information
ANVAR :	Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation
APD	Aide publique au développement
APEX-Burkina :	Agence de promotion des exportations
API :	Agence de promotion des investissements
ARCEP :	Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
ARSE :	Autorité de régulation du secteur de l'énergie
ATRC	Assistance technique et de renforcement des capacités
BIC :	Bureau d'information sur le crédit
BM :	Banque mondiale
BTP	Burkina Trade Portal
CBC :	Conseil burkinabè des chargeurs
CCI-BF :	Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso
CEDEAO :	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
CEFORE :	Centre de formalités des entreprises
CEG :	Collèges d'enseignement général
CILSS	Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au sahel
CIR :	Cadre intégré renforcé
CMA-BF :	Chambre des métiers de l'artisanat du Burkina Faso
CBA :	Conseil burkinabè de l'anacarde
CNCA-BF :	Cadre national de concertation des acteurs du secteur de l'artisanat au Burkina Faso
CNFE :	Comité national de facilitation des échanges
CNP :	Comité national de pilotage
CNUCED :	Conférence des nations unies sur le commerce et le développement
CODESP :	Cadre d'orientation du dialogue État-secteur privé
CSD :	Cadres sectoriels de dialogue
CSPS :	Centre de santé et de promotion sociale
CTN :	Comité technique national
DAAN	Délégation aux activités aéronautiques nationales
DDU :	Déclaration en douane unique

Sigle	Signification
DGC	Direction Générale du Commerce
DGEP	Direction générale de l'économie et de la planification
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
FAPEX :	Fonds d'appui à la promotion des exportations
FOB	Free On Boat
FONRID :	Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement
GUPE	Guichet unique de prestation des entreprises
IAP	Instrument automatisé de prévision
IDE	Investissements directs étrangers
ITC :	Centre du commerce international
JEB :	Journées économiques du Burkina Faso
JPEC :	Journées de promotion économiques et commerciales
LPSE :	Lettre de politique sectorielle de l'énergie
MEFP	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
MNC :	Maladie de Newcastle
MUTAA :	Marché unique du transport aérien en Afrique
NTS	Nomenclature tarifaire et statistique
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
ODD	Objectifs de développement durable
OMAOOC :	Organisation maritime de l'Afrique de l'ouest et du centre
OMC :	Organisation mondiale du commerce
ONAC :	Office national du commerce extérieur
PAEE :	Plan d'action national d'efficacité énergétique
PAMOSSET-FC	Projet d'appui à la modernisation du secteur des transports et de facilitation du commerce
PANER :	Plan d'action national des énergies renouvelables
PRDTA	Programme régional de développement du transport aérien
PAREST :	Programme d'Appui à la recherche scientifique et technologique
PAV :	Point d'atterrissage virtuel
PAV :	Programme d'action de Vienne
PCTA :	Programme commun de transport aérien
PDSL	Pays en développement sans littoral
PFEAO :	Programme pour la facilitation des échanges en Afrique de l'ouest
PME/PMI :	Petites et moyennes entreprises/Petites et moyennes industries
PMST :	Projet de Modernisation du Secteur des transports
PNDEL :	Politique nationale de développement durable de l'élevage
PNDES :	Plan national de développement économique et social
PNPA :	Politique nationale de la pêche et de l'aquaculture
PNSAN :	Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PNSR :	Programme national du secteur rural
PNUD :	Programme des nations unies pour le développement

Sigle	Signification
PNVR :	Programme national de valorisation de la recherche
PPCB :	Péri pneumonie contagieuse bovine
PPP	Partenariat public-privé
PRDTA :	Programme régional de développement du transport aérien
PRFE :	Programme régional de facilitation des échanges
PS/TIA :	Politique sectorielle transformation industrielle et artisanale
PS-CSM :	Politique sectorielle « Commerce et services marchands
PSE :	Politique sectorielle de l'énergie
PS-ITCH :	Politique sectorielle Infrastructures de transports, de communication et d'habitat
PSNIASP :	Plan stratégique national d'investissement agro-sylvo-pastoral
PVI :	Programmes de vérification des importations
RESINA :	Réseau informatique national de l'administration
RND	Référentiel national de développement
SARA :	Salon régional de l'artisanat
SARL :	Sociétés à responsabilité limitée
SCADD :	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SDE :	Stratégie dans le domaine de l'énergie
SDST :	Stratégie pour le développement du secteur des transports
SEERA :	Semaine des énergies et énergies renouvelables d'Afrique
SEN/PND	Secrétariat exécutif national de la Politique nationale de développement
SIIT :	Salon international de l'invention et de l'innovation technologique
SIAO :	Salon international de l'artisanat de Ouagadougou
SIGMAT :	Système interconnecté de gestion des marchandises en transit
SM-CIA :	Stratégie ministérielle du commerce, de l'industrie et de l'artisanat
SN :	Semaine du numérique
SNCD	Stratégie nationale de coopération au développement
SN@DEN:	Stratégie nationale de développement de l'économie numérique
SNDDFK-BF :	Stratégie nationale de développement durable de la filière karité du Burkina Faso
SNDEP :	Stratégie nationale de développement de l'entrepreneuriat agricole
SNDIA :	Stratégie nationale de développement de l'intelligence artificielle
SNDRSIT :	Stratégie nationale de développement de la recherche scientifique et de l'innovation technologique
SNE :	Stratégie nationale de promotion des exportations
SNRI :	Stratégie nationale de la recherche et de l'innovation
SONABEL :	Société nationale d'électricité du Burkina
SYDONIA :	Système douanier autonomisé
SYGEDEF :	Système de gestion des déclarations de fret
SYLVIE :	Système de liaison virtuelle des opérations d'importation et d'exportation
TAC :	Traité d'amitié et de coopération

Sigle	Signification
TIC :	Technologies de l'information et de la communication
TNT :	Télévision numérique de terre
UCCA	Union des conseils des chargeurs africains
UEMOA :	Union économique et monétaire ouest africaine
ZLECAf :	Zone de libre-échange continentale africaine

Liste des tableaux

Tableau 1 : Cohérence entre les priorités du PAV et les objectifs stratégiques du PNDES-II 2021-2025	5
Tableau 2 : Cohérence entre les priorités du PAV et les politiques/ stratégies sectorielles...	6
Tableau 3 : Evolution du commerce global des marchandises de 2014 à 2021 en valeur FOB (milliards FCFA)	27
Tableau 4 : Evolution des exportations des principaux produits de 2014 à 2021 en valeur FOB (milliards FCFA).....	28
Tableau 5 : Principaux pays d'exportation des produits du Burkina Faso de 2014 à 2021 en valeur FOB (milliards FCFA)	28
Tableau 6 : Evolution des principaux produits d'importation du Burkina Faso de 2014 à 2021 en valeurs FOB (milliards FCFA).....	30
Tableau 7 : Principaux pays d'importation du Burkina Faso de 2014 à 2021 en valeur FOB (milliards FCFA)	30
Tableau 8 : mobilisation des recettes en milliards FCFA par régie de recettes.	52
Tableau 9 : Source de financement de l'APD (en millions de dollars US).....	53
Tableau 10 : Transfert de la diaspora en direction du Burkina (en millions FCFA)	54
Tableau 11 : les projets PPP exécutés au Burkina Faso.....	55
Tableau 12 : Cohérence entre les priorités du PAV et les objectifs stratégiques du PNDES 2021-2022 et le cadre sectoriel de dialogue en charge du suivi	61
Tableau 13 : synthèse des défis et recommandations.....	63

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance réel et du poids des secteurs entre 2011 et 2022.....	11
Graphique 2: Evolution du commerce global des marchandises de 2014 à 2021 en valeur FOB (millions FCFA).....	26
Graphique 3: Evolution des importations des principaux produits de 2014 à 2021 en valeurs FOB (milliards FCFA).....	29
Graphique 4 : Principaux indicateurs de la transformation de l'économie burkinabè	41
Graphique 5: évolution des recettes propres en milliards FCFA de 2014 à 2022.....	52
Graphique 6: évolution des transferts de fonds de la diaspora vers le Burkina Faso en millions FCFA de 2014 à 2022.....	54

Résumé exécutif

Sur la période 2014-2022, le Burkina Faso a élaboré et mis en œuvre trois politiques nationales de développement et plusieurs politiques et stratégies sectorielles. Ces politiques nationales et sectorielles se fondent sur les cadres d'orientation du développement dans le monde et dans la sous-région. La mise en œuvre de ces politiques et stratégies s'est déroulée dans un contexte national et international difficile marqué par des attaques terroristes, la pandémie de la COVID-19 et la crise russo-ukrainienne. Ces facteurs externes ont impacté la croissance économique et le rythme de mise en œuvre des politiques publiques.

Malgré ce contexte national et international difficile, le pays a obtenu des acquis dans la mise en œuvre des politiques publiques, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des actions en lien avec les six priorités du Programme d'action de Vienne 2014-2024 en faveur des pays en développement sans littoral (PDSL).

S'agissant de la première priorité relative aux politiques de transit, le Burkina Faso a signé plusieurs accords de coopération pour améliorer les conditions de transport de transit avec les pays voisins notamment avec la Côte d'Ivoire (2015), le Bénin (2018), le Togo (2019) et le Ghana (2018). Aussi, le pays a mis en place un comité national de Facilitation des transports en 2021 et des cadres opérationnels de concertation entre les services du Conseil burkinabè des chargeurs (CBC), de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI-BF) établis dans les ports de transit, les autorités portuaires et les agences gouvernementales en charge de la gouvernance des corridors de transit. En outre, à l'instar des autres États membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), le Burkina Faso s'est conformé aux recommandations communautaires qui prévoient l'utilisation d'un modèle unique de déclaration ainsi que l'utilisation d'un certificat d'origine unique. En plus, le pays a procédé au développement d'une version informatisée du Système de gestion des déclarations de fret (SYGEDEF) et à la mise en place du Système interconnecté de gestion des marchandises en transit (SIGMAT) en 2021 entre le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Niger. En termes d'allègement des formalités liées aux exportations/importations, le Gouvernement a mis en place un guichet unique électronique à savoir le Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation (SYLVIE) pour la collecte des documents de pré-dédouanement qui est opérationnel depuis février 2016. D'autres mesures de facilitation des échanges sont mises en œuvre, notamment l'automatisation de la gestion des risques, l'informatisation des procédures du Système douanier autonomisé (SYDONIA World), le suivi satellitaire et le scanning des chargements. Aussi, dans le cadre de la facilitation des échanges de données sur le transit, le Burkina Faso a entrepris l'interconnexion de ses systèmes informatiques douaniers avec certains de ses pays voisins.

La mise en œuvre des actions pour améliorer le transit et faciliter le commerce ont permis de : (i) réduire le coût moyen de transport pour un conteneur de 40 pieds d'Abidjan à

Ouagadougou (de 3 500 dollars US en 2014 à 3 150 dollars US en 2021) ; (ii) réduire la durée moyenne de transit du port d'Abidjan à la frontière du Burkina Faso (de 96 à 60 heures entre 2014 et 2021) ; (iii) réduire le délai moyen des formalités de passage portuaire à 02 jours en 2021 contre 04 jours en 2014 et (iv) d'accroître le fret (transport de 5 849 151 tonnes de fret en 2021 contre 2 958 894 tonnes en 2014).

Concernant la deuxième priorité relative au développement et à l'entretien des infrastructures, le pays a engrangé des résultats importants dans le domaine des infrastructures de transports, énergétiques et de communication. En ce qui concerne les infrastructures routières, les actions entreprises ont permis d'améliorer le réseau routier national avec le bitumage de 570,65 km de nouvelles routes faisant passer la proportion de routes bitumées de 24,5% en 2016 à 28,77% en 2022 et le renforcement et/ou la réhabilitation de 510,11 km de routes bitumées. Pour ce qui est des infrastructures énergétiques, les réformes et investissements dans ce domaine ont permis de porter l'énergie électrique disponible (production nationale + importations) à 2 396 GWh en fin 2021 contre 1 537 GWh de puissance disponible en 2015. La couverture électrique nationale est passée ainsi de 33,3 % en 2015 à 49,3% en 2021 et le taux d'électrification en milieu urbain de 59,9% à 81,8 %. Dans le domaine des infrastructures de communication, la capacité de la bande passante internationale est passée de 11 Gbits/s en 2016 à 292,1 Gbits/s en 2022. En ce qui concerne le déploiement d'infrastructures convergentes très haut débit sur l'ensemble du territoire, l'Etat a procédé au déploiement de 3 803 km de fibre optique portant ainsi le linéaire total de fibre Optique à 9 804,15 km.

Pour ce qui est du commerce international et la facilitation du commerce (troisième priorité du PAV), la mise en œuvre des actions et réformes a permis d'accroître le commerce global de marchandises de 2 870,7 milliards FCFA en 2014 à 5 418,6 milliards FCFA en 2021. Le taux de couverture des importations par les exportations a connu une amélioration continue sur la période, passant de 72,8% en 2014 à 107,4% en 2021. Parmi les produits exportés par le pays, l'or non monétaire occupe le premier rang avec une part moyenne de 69,5% de la valeur FOB des exportations totales. Le deuxième produit d'exportation est le coton non cardé ni peigné avec une proportion moyenne de 11,0% des exportations sur la période. Parmi les pays du reste du monde destinataires des principales exportations du Burkina Faso, la Suisse occupe la première place avec 62,5% du total des exportations sur la période, suivie de l'Inde et de Singapour avec respectivement 9,8% et 6,4%.

Concernant les principaux produits d'importation du Burkina Faso, les combustibles minéraux et huiles minérales occupent le premier rang avec une proportion moyenne de 22,5% de la valeur FOB des importations sur la période. Ils sont suivis par les produits pharmaceutiques/médicaments et les ciments hydrauliques dits clinkers avec des proportions de 4,3% et 3,3% respectivement. Les principaux pays de provenance des

produits d'importation du Burkina Faso sont la Chine, avec 12,8% du total des importations, suivie de la Côte d'Ivoire et de la France, avec des proportions respectives de 9,5% et 8,1%.

S'agissant de l'**intégration et coopération régionales** (quatrième priorité), plusieurs actions ont été mises en œuvre par le Burkina Faso, en partenariat avec certains de ses voisins et les organisations régionales et sous régionales. Ces actions visent, entre autres, à : améliorer la connectivité du transport de transit, assurer un commerce intrarégional plus important, harmoniser les politiques réglementaires et les procédures douanières, renforcer la coopération entre les agences frontalières pour développer les marchés régionaux.

En matière de connectivité du transport de transit, les principales actions sur la période 2014-2022 sont relatives à : (i) la réalisation de l'étude de faisabilité pour l'interconnexion ferroviaire Burkina-Ghana, (ii) la construction de postes de pesage sur les routes communautaires, (iii) le maintien de la capacité de l'infrastructure ferroviaire à 1 000 000 t/an et (iv) l'acquisition de nouveaux équipements de contrôle de la charge à l'essieu et l'équipement des plateformes émettant plus de 200 000 tonnes de fret par an, conformément au Règlement 14 de l'UEMOA.

Concernant la promotion du commerce intrarégional, les principaux acquis concernent : (i) la mise en place et l'animation d'un mécanisme de surveillance de la gouvernance des corridors d'alerte sur les pratiques anormales, (ii) la mise en place des postes de contrôle juxtaposés entre le Burkina Faso et le Togo et entre le Burkina et le Niger, (iii) l'interconnexion des systèmes douaniers du Burkina Faso et du Togo et du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire pour le transport de marchandises par rail et (iv) la création du port sec de Bobo-Dioulasso.

Dans le domaine de l'énergie, les principaux acquis ont trait au renforcement des réseaux de production et de distribution d'énergie à travers l'interconnexion avec certains pays voisins, notamment la construction de la ligne Bolgatanga (Ghana)-Ouagadougou et le renforcement de l'interconnexion électrique entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Aussi, des conventions de financement ont été signées dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'interconnexion électrique 330 kV Dorsale Nord du WAPP (Nigeria-Niger-Burkina Faso-Bénin). Des études de faisabilité ont été réalisées et sont en cours d'actualisation dans le cadre du projet d'interconnexion électrique 330 kV Han (Ghana)-Bobo-Dioulasso-Sikasso-Bamako (Mali).

Concernant la **transformation structurelle de l'économie burkinabè** (cinquième priorité), elle vise à diversifier l'économie, à réduire la dépendance aux secteurs traditionnels tels que l'agriculture et à favoriser le développement des secteurs à plus forte valeur ajoutée. Des actions ont été déployées pour encourager l'investissement dans ces secteurs et créer un environnement propice à l'essor des entreprises. En termes de résultats, le secteur primaire a connu une croissance de sa productivité, passant de 353 000 F CFA en 2015 à 413 000 F

CFA en 2020. La part de la valeur ajoutée du secteur primaire dans le PIB a diminué, comme prévu, passant de 30 % en 2015 à 25 % en 2020. De plus, le taux de commercialisation des produits agricoles a connu une amélioration atteignant 37 % en 2020 contre 25 % en 2015. Concernant le secteur secondaire, sa valeur ajoutée est restée stable entre 2016 et 2020, au lieu de se renforcer comme prévu (environ 20 % en moyenne par rapport à une cible de 22 % à terme).

En somme, le processus de transformation de l'économie burkinabè s'est amorcé, mais cette transformation reste insuffisante pour générer des retombées économiques et sociales positives, telles que la création d'emplois et l'amélioration du niveau de vie des populations

S'agissant des **moyens de mise en œuvre** (sixième priorité) des actions de développement, ils sont composés essentiellement des ressources propres, de l'aide publique au développement, des investissements directs étrangers et du partenariat public-privé.

Pour ce qui est des ressources propres, elles se sont établies à **14 265,88 milliards FCFA** avec une tendance haussière sur la période, passant de **1 072,49 milliards FCFA** en 2014 à **2 400,59 milliards FCFA** en 2022. Cette hausse s'explique, entre autres, par les innovations majeures introduites dans l'administration fiscale (téléprocédures, facture normalisée, interconnexion des systèmes informatiques douaniers avec ceux des pays voisins) et le boom minier. Concernant l'aide publique au développement, le montant cumulé s'élève à 11 783 millions de dollars US sur la période 2014-2021, passant de 1 099 millions de dollars en 2014 à 2 170 millions de dollars en 2021. Le montant cumulé des investissements directs étrangers (IDE), sur la période 2014-2022 se chiffre à plus de 2 294,6 milliards FCFA. Il est passé de 230 milliards FCFA en 2014 à 290 milliards FCFA en 2022, soit une hausse annuelle moyenne de 2,9%. Les principaux secteurs qui attirent les IDE au Burkina Faso sont les mines, les télécommunications, l'industrie, les transports, les banques et assurances. Pour ce qui est du partenariat public-privé, les projets exécutés depuis 2014 cumulent un coût global de 638,287 milliards FCFA et couvrent essentiellement les domaines de l'énergie et des transports.

S'agissant de la coopération Sud-Sud, les expériences les plus dynamiques et fructueuses développées par le Burkina Faso avec d'autres pays amis sont celles du Traité d'amitié et de coopération (TAC) avec la Côte d'Ivoire et les accords de coopération avec le Ghana qui ont permis de concevoir et de mettre en œuvre d'importants projets de développement dans les domaines du transport et de l'énergie.

Introduction

Le Burkina Faso est un pays enclavé, situé au cœur de l'Afrique de l'ouest. Il partage ses frontières avec quatre (04) pays côtiers : le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo et deux (02) autres pays sans littoral à savoir le Mali et le Niger.

Au cours des huit dernières années, l'économie burkinabè a évolué dans un contexte national et international difficile marqué par des attaques terroristes, la pandémie de la COVID-19 et la crise russo-ukrainienne. Ces facteurs ont impacté la mise en œuvre des politiques publiques et la croissance économique.

La crise sécuritaire que connaît le pays depuis 2016 a occasionné un déplacement massif des populations, en raison de la persistance des attaques terroristes. Aussi, la crise de la COVID-19 a occasionné un ralentissement de la croissance économique, en raison des mesures de confinement et de la fermeture des frontières avec les pays voisins. La croissance du PIB réel est ressortie à 1,9% en 2020 contre 5,7% en 2019. Quant à la crise russo-ukrainienne, elle a entraîné une perturbation des chaînes d'approvisionnement du pays, une inflation élevée et un ralentissement de l'activité économique avec une croissance du PIB réel estimée à 3,0% en 2022 contre 6,5% en 2021.

Malgré ce contexte national et international difficile, le pays a enregistré des acquis dans la mise en œuvre des politiques publiques, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des actions en lien avec les priorités du Programme d'Action de Vienne 2014-2024 en faveur des pays en développement sans littoral (PDSL) dont l'objectif général est de répondre aux besoins et problèmes particuliers desdits pays, en raison de leur enclavement et des contraintes géographiques qui sont les leurs.

Le PAV ambitionne sur la période 2014-2024, de « **créer et de développer des systèmes efficaces de transit, de développer les transports, d'améliorer la compétitivité de ces pays, de favoriser l'expansion de leurs échanges, d'opérer une transformation structurelle de leur économie et d'entretenir la coopération régionale** ». Il vise ainsi à éradiquer la pauvreté liée à l'enclavement des PDSL par la mise en œuvre d'actions spécifiques liées à six (06) priorités, à savoir : (i) les questions fondamentales de politique de transit, (ii) le développement et l'entretien de l'infrastructure, (iii) le commerce international et la facilitation du commerce ; (iv) l'intégration et la coopération régionales, (v) la transformation structurelle de l'économie et (vi) les moyens de mise en œuvre.

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PAV sont entrepris aux niveaux national, sous-régional, régional et international. Ainsi, à un (01) an de la fin du PAV, chaque pays membre est invité à évaluer les progrès, les obstacles et les contraintes dans sa mise en

œuvre et à déterminer les priorités du prochain programme décennal.

Au Burkina Faso, le processus d'élaboration du rapport de mise en œuvre du PAV a été piloté par le Secrétariat exécutif national de la Politique nationale de développement (SEN/PND), département en charge du suivi et de l'évaluation de la politique nationale de développement. Le processus a été participatif et a débuté, en décembre 2022, par la collecte des informations auprès des départements ministériels impliqués dans la mise en œuvre des priorités du PAV. En mai 2023, un atelier a regroupé des cadres de ces départements ministériels en vue de l'élaboration du document.

Le présent rapport, qui concerne la période 2014-2022, examine les actions mises en œuvre au Burkina Faso dans les six (06) domaines prioritaires déclinés dans le PAV, relève les insuffisances et les défis et formule des recommandations pour le prochain programme décennal. Il est articulé autour des points suivants : (i) intégration du PAV dans les stratégies ou plans de développement nationaux et sectoriels, (ii) principales tendances de développement économique, social et environnemental, (iii) évaluation des progrès et des défis dans la mise en œuvre du PAV par priorité (iv) suivi de la mise en œuvre du PAV.

I. Intégration du PAV dans les stratégies ou plans de développement nationaux et sectoriels

Sur la période 2014-2022, le Burkina Faso a mis en œuvre trois (03) politiques nationales de développement, à savoir la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD 2011-2015), le Plan national de développement économique et social (PNDES 2016-2020) et le deuxième Plan national de développement économique et social (PNDES-II, 2021-2025).

Concernant la SCADD, mise en œuvre sur la période 2011-2015, son objectif global était de « **réaliser une croissance économique forte, soutenue et de qualité, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable** ». La SCADD a poursuivi plusieurs objectifs spécifiques qui sont en cohérence avec le Programme d'action de Vienne. Au titre de ces objectifs spécifiques, on peut citer :

- **le développement des infrastructures de soutien** qui visait à développer les infrastructures d'énergie, de transport et des Technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- **la promotion de l'intégration économique et du commerce extérieur** par la mise en place des infrastructures transnationales et par le respect des engagements pris en matière d'harmonisation des politiques ;
- **la promotion des pôles de croissance** dont l'objectif était de structurer l'appareil de production, diversifier et accroître l'offre de produits et les exportations ;
- **le développement des secteurs prioritaires** par le développement de la transformation agroindustrielle et la promotion de la commercialisation des produits agricoles, notamment l'instauration d'un partenariat effectif entre les producteurs agricoles et les petites, moyennes et grandes industries de transformation.

Pour ce qui est du PNDES 2016-2020, l'objectif global était de « **transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social** ». Le PNDES 2016-2020 s'est fondé sur plusieurs engagements internationaux, notamment l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les ODD dont les travaux d'internalisation au Burkina Faso ont placé en première priorité, l'ODD 9 : « **bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation** ». De ce fait, plusieurs objectifs stratégiques et effets attendus poursuivis par le PNDES 2016-2020 étaient en cohérence avec les priorités du PAV. Parmi ces objectifs, on note :

- **la promotion de la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie**, en cohérence avec les ODD 9 et la priorité 5 du PAV ;
- **le développement durable du secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable**, en cohérence avec les ODD 1, 2, 8 et la priorité 5 du PAV ;
- **le développement du secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents**, en cohérence avec les ODD 8 et 9 et les priorités 3 et 5 du PAV ;
- **la promotion du commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents**, en cohérence avec les ODD 9 et la priorité 3 du PAV ;
- **le développement des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie**, en cohérence avec les ODD 12,13 et 15 et également avec la priorité 2 du PAV.

S'agissant du PNDES-II (2021-2025), en raison de son contexte d'élaboration marqué par une crise sécuritaire qui touche le Burkina Faso depuis 2016, la dimension paix et sécurité a été considéré comme un domaine prioritaire avec tout un axe de développement dédié à cet effet. Partant de ce contexte, le PNDES-II (2021-2025) a pour objectif global de « **rétablir la sécurité et la paix, de renforcer la résilience de la nation et de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable et inclusive** ». Le PNDES-II se fonde également sur les cadres d'orientation du développement dans le monde et dans la sous-région, à savoir, les Objectifs de développement durable (ODD) 2015-2030, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Cadre stratégique de la CEDEAO. Le tableau ci-dessous donne les objectifs stratégiques de ce Plan et les priorités du PAV pris en charge.

Tableau 1 : Cohérence entre les priorités du PAV et les objectifs stratégiques du PNDES-II 2021-2025

Priorité d'action du PAV	Objectifs stratégiques de la Politique nationale de développement
Priorité d'action 1 : Questions fondamentales de politique en matière de transit	Objectif stratégique 2.3 : promouvoir la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionale et internationale
Priorité d'action 2 : Développement et entretien de l'infrastructure	Objectif stratégique 4.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie
Priorité d'action 3 : Commerce international et facilitation du commerce	Objectif stratégique 4.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents
Priorité d'action 4 : Intégration et coopération régionales	Objectif stratégique 2.3 : promouvoir la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionale et internationale
Priorité d'action 5 : Transformation structurelle de l'économie	<p>Objectif stratégique 4.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché</p> <p>Objectif stratégique 4.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents</p> <p>Objectif stratégique 4.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents</p> <p>Objectif stratégique 4.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie</p>

En plus de ces trois (03) politiques nationales, le Burkina Faso a élaboré plusieurs politiques et stratégies sectorielles sur la période de mise en œuvre du PAV. Ces politiques et stratégies s'inspirent aussi des engagements internationaux auxquels le pays a souscrit. A ce titre, elles comportent des objectifs stratégiques et effets attendus en cohérence avec les priorités du PAV. Le tableau ci-dessous donne la liste de ces stratégies et politiques sectorielles, les objectifs poursuivis ainsi que les priorités du PAV dont elles sont en cohérence.

Tableau 2: Cohérence entre les priorités du PAV et les politiques/ stratégies sectorielles

N°	Politiques et stratégies	Objectifs des politiques et des stratégies	Période de mise en œuvre	Priorités du PAV
1.	Politique sectorielle Infrastructures de transport, de communication et d'habitat (PS-ITCH)	Développer les équipements et infrastructures de transport, de communication et d'habitat durables et résilients en vue d'améliorer leur accessibilité à toutes les couches socio-professionnelles	2018-2027	2 ; 3
2.	Politique sectorielle Commerce et services marchands (PS-CSM)	Promouvoir le commerce et l'expansion de services marchands à forte valeur ajoutée et créateurs d'emplois décents	2018-2027	2 ; 3
3.	Stratégie de développement du secteur des transports au Burkina (SDT)	Lever les contraintes et adapter le transport aux mutations et aux exigences des secteurs productifs en termes de mobilité, d'accessibilité et de logistique économique	2011-2025	2
4.	Politique sectorielle transformations industrielles et artisanales (PS/TIA)	Rendre le secteur industriel et artisanal compétitif, créateur de forte valeur ajoutée et d'emplois décents	2018-2027	2 ; 3 ; 5
5.	Politique sectorielle de l'énergie (PSE)	Rendre l'énergie accessible à tous par la promotion de l'utilisation durable de nos ressources endogènes et en tirant profit des opportunités de la coopération sous régionale	2014-2025	2 ; 4
6.	Stratégie dans le domaine de l'énergie (SDE)	Assurer un accès durable aux services énergétiques modernes de qualité et promouvoir l'efficacité énergétique	2019-2023	2 ; 4
7.	Stratégie Nationale de Développement de l'Économie Numérique (SN@DEN)	Bâtir une économie numérique performante qui contribue efficacement à la transformation	2018-2027	2

N°	Politiques et stratégies	Objectifs des politiques et des stratégies	Période de mise en œuvre	Priorités du PAV
		structurelle de l'économie et de la société burkinabè		
8.	Stratégie nationale de développement de l'accès et du service universels (SNDASU)	Assurer la disponibilité pour l'ensemble de la population à un prix abordable et à une distance raisonnable, indépendamment de la localisation géographique, d'un ensemble de services de communications électroniques	2017-2021	2
9.	Stratégie nationale de développement du sous-secteur postal (SNDSP)	Promouvoir un sous-secteur postal compétitif offrant une gamme de produits, de services innovants et adaptés aux besoins de la clientèle et qui contribue à impulser le développement économique et social du Burkina Faso	2019-2023	2
10.	Stratégie nationale de promotion des exportations (SNE)	Diversifier les produits des filières retenues et d'accroître leur compétitivité sur les marchés sous régional, régional et international	2019-2023	3
11.	Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)	Assurer une intégration commerciale et productive de l'économie nationale dans le cadre du marché unique et libéralisé du continent	2022-2026	3
12.	Stratégie nationale de développement durable de la filière karité du Burkina Faso (SNDDFK-BF)	Contribuer à l'accroissement des revenus et à la sécurité alimentaire des populations à travers une gestion durable de l'arbre à karité et une valorisation des produits issus du karité	2015-2019	3
13.	Politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (POSICA)	Relever les défis de la diversification de l'économie burkinabè à travers un secteur privé	2011-2020	3 ; 5

N°	Politiques et stratégies	Objectifs des politiques et des stratégies	Période de mise en œuvre	Priorités du PAV
		dynamique et compétitif, créateur d'emplois et de revenus		
14.	Politique sectorielle « Gouvernances administrative et locale » (PS-GAL)	Promouvoir la bonne gouvernance administrative et renforcer la décentralisation notamment par la promotion de l'administration électronique, le renforcement de l'image du Burkina à l'extérieur et de la coopération régionale et sous-régionale	2018-2027	1 ; 2 ; 3, 4 ; 6
15.	Politique sectorielle « Gouvernance économique » (PS-GE)	Promouvoir une bonne gouvernance économique assurant le développement économique et social du Burkina Faso par le renforcement de la coopération au développement, l'optimisation de la mobilisation des ressources et la gestion efficace des ressources financières	2017-2026	4 ; 6
16.	Politique sectorielle « Production agro-sylvo-pastorale » (PS-PASP)	Développer un secteur « production agro-sylvo-pastorale » productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basé sur des modes de production et de consommation durables	2017-2026	3 ; 5
17.	Stratégie de développement du secteur des transports (SDST)	<ul style="list-style-type: none"> – Développer et renforcer le réseau routier ; – Améliorer les conditions de transit sur les corridors internationaux et renforcer la gestion du patrimoine routier ; 	2011-2025	1 ; 2 ; 4

N°	Politiques et stratégies	Objectifs des politiques et des stratégies	Période de mise en œuvre	Priorités du PAV
		<ul style="list-style-type: none"> – Renforcer la compétitivité des services de transport ; – Consolider l'intégration régionale ; – Renforcer et améliorer la gestion des infrastructures dans les ports de transit ; – Œuvrer pour une politique portuaire régionale ; – Alléger les procédures administratives et douanières liées aux opérations de commerce international ; – Etendre le système ferroviaire dans le pays et les pays de la sous-région 		
18.	Stratégie nationale de la culture et du tourisme	Créer une dynamique de développement culturel et touristique, fondée sur les valeurs communes propres aux Burkinabè, les capacités entrepreneuriales et la créativité des acteurs, en vue de l'épanouissement économique et social des populations du Burkina Faso.	2018-2027	5
19.	Politique sectorielle culture, tourisme, sports et loisirs	Développer des industries culturelles, touristiques, sportives et de loisirs, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée qui participent au renforcement de la cohésion et de l'inclusion sociales, à l'épanouissement de la population et au rayonnement international du Burkina Faso.	2018-2027	5

II. Principales tendances du développement économique, social et environnemental

Sur la période 2014-2022, plusieurs facteurs économiques et sociaux ont impacté la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement du Burkina Faso. Parmi ces facteurs, il y'a la crise sécuritaire que connaît le pays depuis 2016, la pandémie de covid-19 survenue en fin 2019 et la crise russo-ukrainienne, depuis février 2022.

II.1. La crise sécuritaire

Depuis 2016, le Burkina Faso connaît une crise sécuritaire sans précédent, marquée par des attaques terroristes contre les populations civiles, les forces de défense et de sécurité ainsi que les infrastructures publiques et privées. Ces attaques terroristes ont occasionné de nombreuses pertes en vie humaine et le déplacement de plus de 2 millions de personnes. Elles ont également impacté la mise en œuvre des politiques de développement. En 2019, on dénombrait 86 investissements en souffrance du fait de l'insécurité. Parmi ces infrastructures en souffrance, on note 11 investissements d'infrastructures routières, 6 investissements des technologies de l'information et de communication et un investissement relatif à la construction d'une centrale solaire. Aussi, dans le cadre de la lutte contre l'hydre terroriste, la part du budget allouée à la défense, à la sécurité et à l'humanitaire a augmenté au détriment des investissements dans les secteurs sociaux et économiques.

II.2. La crise de covid-19

La pandémie de covid-19 a occasionné un ralentissement de l'activité économique en 2020. En effet, après une croissance économique du PIB réel de 5,7% en 2019, l'économie burkinabè a connu un ralentissement de sa croissance en 2020, se situant à 1,9% du PIB.

Toutefois, au niveau des échanges extérieurs, à la faveur d'une bonne orientation des cours des principaux produits exportés (coton, or et sésame) et du repli du cours moyen du pétrole, les transactions courantes se sont soldées par un excédent de 755,9 milliards FCFA, correspondant à 7,5% du PIB en 2020 contre un déficit de 3,0% en 2019. Cette amélioration résulte essentiellement de la hausse des exportations (+37,0 %) notamment d'or (+53,0%) et de coton (+13,8%), conjuguée à une baisse des importations (-6,9%). Parallèlement, l'excédent du compte de capital s'est amélioré (+85,7 milliards FCFA) et les entrées nettes de flux financiers se sont dégradées (-317,7 milliards FCFA).

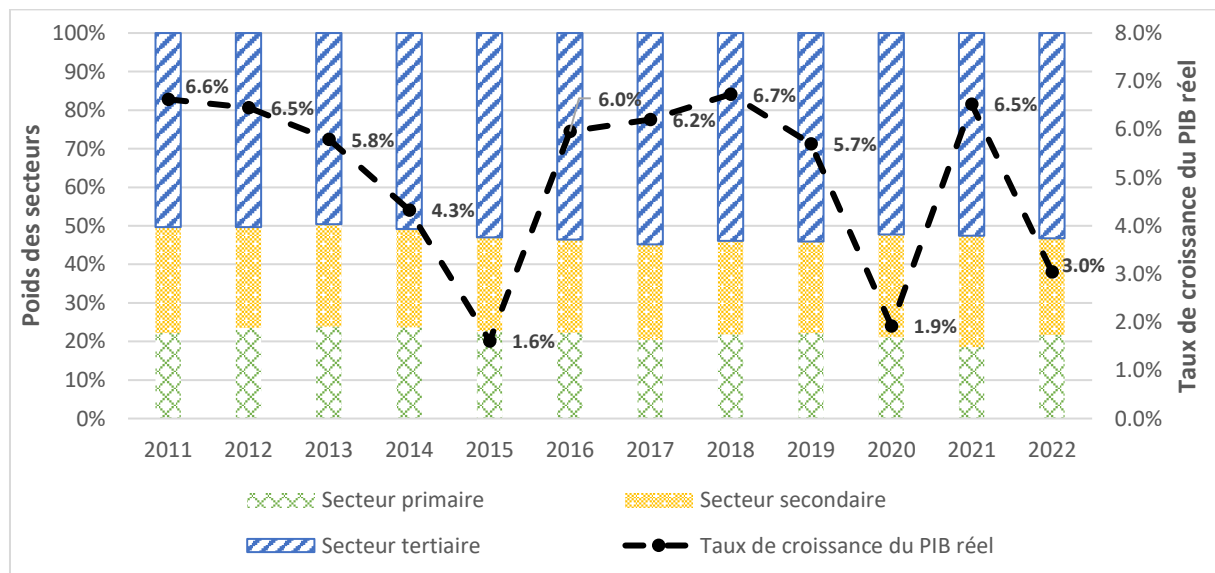
II.3. La crise russo-ukrainienne

En raison de la crise russo-ukrainienne, la reprise de la croissance économique amorcée en 2021, avec un taux de croissance du PIB de 6,5% a été interrompue. Le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 3,0% en 2022. L'une des conséquences de cette crise est la

perturbation des chaînes d’approvisionnement du Burkina Faso ayant entraîné un renchérissement du niveau général des prix. Le taux d’inflation est ressorti, en moyenne annuelle, à +14,1% en 2022 contre +3,9% en 2021.

S’agissant des échanges extérieurs, ils ont été marqués en 2022 par une évolution favorable des cours des deux premiers produits d’exportation (or, coton fibre) qui contraste avec la hausse du cours du baril de pétrole et l’appréciation du dollar US, imputables à l’accroissement des tensions géopolitiques, notamment en Europe. Le solde des transactions courantes avec le reste du monde est ressorti déficitaire de 721,88 milliards FCFA, contre un excédent de 42,84 milliards FCFA enregistré en 2021. Cette évolution résulte d’une détérioration des soldes de la balance des biens (-681,5 milliards FCFA), des revenus secondaires (-12,3 milliards de FCFA) et des services (-91,1 milliards de FCFA) atténuée par l’amélioration du déficit de la balance des revenus primaires (+20,2 milliards FCFA). En pourcentage du PIB, le solde extérieur courant est ressorti à -5,8% en 2022 contre +0,4% en 2021. S’agissant du compte de capital, l’excédent de 2021 s’est amélioré de 24,6 milliards FCFA, tandis que le compte financier a connu des sorties nettes de ressources financières de 198,2 milliards FCFA en 2022 contre des entrées nettes de ressources financières de 374,5 milliards FCFA en 2021. Au total, le solde global de la balance des paiements est ressorti déficitaire de 664,7 milliards FCFA contre un excédent de 648,7 milliards FCFA en 2021, soit une dégradation de 1 313,4 milliards FCFA sur un an.

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance réel et du poids des secteurs entre 2011 et 2022



Source : Construit à partir des données de l’IAP mars 2023, DGEP

III. Évaluation des progrès et des défis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne

III.1. Questions fondamentales de politique en matière de transit

Cette partie analyse les actions entreprises par le pays pour résoudre les problèmes de transit, tout en identifiant les principales réalisations et les difficultés rencontrées. Elle énumère les conventions internationales, régionales et sous-régionales et les instruments juridiques liés au transport en transit et à la facilitation des échanges auxquels le pays a souscrit.

III.1.1. Transport en transit

La mise en œuvre des politiques de transit au Burkina Faso s'est matérialisée par diverses actions et mesures de facilitation du transit qui portent notamment sur : (i) les conventions internationales, régionales et sous régionales, (ii) la coopération en matière de facilitation du transit, (iii) les réformes nationales et (iv) la simplification des procédures de transit.

Concernant les conventions internationales, régionales et sous régionales relatives à l'amélioration du transport en transit, les actions se sont traduites par l'adoption/ratification et la mise en œuvre de conventions. Il s'agit notamment de : (i) la ratification en 2015 de la Charte africaine des transports maritimes révisée et (ii) l'harmonisation des normes et des procédures de contrôles du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les États membres de l'Union économique et monétaire ouest africain (UEMOA).

Dans le cadre de la coopération en matière de facilitation du transit, des accords bilatéraux, sous-régionaux et régionaux ont été conclus/révisés pour améliorer les conditions de transport de transit. Il s'agit de :

- la relecture du protocole d'accord en matière de transport en transit entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso en mai 2015 ;
- la signature du protocole d'accord et de coopération en matière de transport routier révisé le 12 mai 2016 ;
- la signature de l'accord entre le Conseil Burkinabè des chargeurs (CBC) et le Ghanéen Shippers' Authority intervenue en 2018 portant coopération en matière de facilitation du transit des cargaisons burkinabè ;
- la relecture de l'accord bilatéral en matière de transport et de transit entre le Bénin et le Burkina Faso en 2018 ;
- la signature de l'accord de coopération en matière de transport et de transit entre le Togo et le Burkina Faso le 8 octobre 2019.

En ce qui concerne les réformes nationales entreprises en vue d'améliorer les cadres institutionnels et juridiques relatifs au transport, un comité national de Facilitation des

transports a été mis en place par arrêté N°2021-0023 portant création, composition, attributions, organisation et fonctionnement du comité national de facilitation des transports et du transit routier inter-Etats.

De même, le Burkina Faso a mis en place des cadres opérationnels de concertation entre les services du CBC, de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI-BF) établis dans les ports de transit, les autorités portuaires et les agences gouvernementales en charge de la gouvernance des corridors de transit.

S'agissant de la simplification des procédures de transit, le Burkina Faso à l'instar des autres États membres de l'UEMOA s'est conformé aux recommandations communautaires qui prévoient l'utilisation d'un modèle unique de déclaration, en l'occurrence la Déclaration en douane unique (DDU), ainsi que l'utilisation d'un certificat d'origine unique qui est le modèle harmonisé de certificat d'origine.

En plus, le pays a procédé au développement d'une version informatisée du Système de gestion des déclarations de fret (SYGEDEF) et à la mise en place du Système interconnecté de gestion des marchandises en transit (SIGMAT) en 2021 entre le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Niger.

Par ailleurs, les actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'appui à la modernisation du secteur des transports et de facilitation du commerce (PAMOSET-FC) sur le Corridor Abidjan-Ouagadougou lancé en 2017 en vue de faciliter le transit ont permis d'engranger des résultats importants dans le domaine du transport routier et de transit. Cela se traduit par la production continue des titres des transports sécurisés ainsi que le renouvellement du parc automobile de transport de marchandises.

III.1.2. Facilitation des échanges

Dans l'espace communautaire ouest africain, les échanges commerciaux sont entravés par des barrières qui constituent des freins au processus d'intégration régionale et à l'activité économique. Il s'agit notamment de la multiplicité des barrages routiers et des contrôles sur les corridors, les paiements informels et illicites sur les axes routiers, la lenteur des formalités à l'importation et à l'exportation des marchandises, la multiplicité et la complexité des procédures et des documents imposés aux opérateurs économiques.

Afin de remédier à ces difficultés, l'UEMOA a mis en œuvre sur la période 2016-2020, un Programme régional de facilitation des échanges (PRFE), en vue de l'implémentation de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en vigueur depuis le 22 février 2017 dont le Burkina Faso a ratifié le 21 septembre

2018. Ce programme permet d'améliorer les pratiques en matière de facilitation des échanges au sein de l'Union, d'accroître le niveau de modernisation des administrations douanières nationales, d'améliorer la transparence et la prévisibilité des opérations commerciales et de transports transfrontaliers et de coordonner plus efficacement la gestion des structures et procédures du commerce extérieur.

De même, le **Programme pour la facilitation des échanges en Afrique de l'Ouest (PFEAO)** mis en œuvre sur la période 2018-2023, vise à améliorer la circulation libre et efficace des marchandises dans la région et au niveau international en réduisant les délais et les coûts liés au commerce supportés par le secteur privé et en renforçant la capacité des réseaux commerciaux dans la région.

Par ailleurs, le pays a souscrit à des conventions régionales et sous régionales relatives à la promotion du commerce. Il s'agit de :

- la ratification en 2015 du texte portant Statuts de l'association des organisations africaines de promotion du commerce, adopté le 18 janvier 1974 dont l'objectif principal est de favoriser les contacts et la régularité des échanges, entre pays africains, les renseignements et les communications d'ordre commercial, et d'aider à harmoniser les politiques commerciales des pays africains dans l'intérêt des échanges intra-africains. L'Association sert d'instrument pour la promotion des échanges, des études de marché et des investissements orientés vers l'exportation, en particulier, en Afrique
- l'adoption du code des douanes communautaires de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) le 16 décembre 2017. Ce code instaure des mesures visant, en particulier, à : (i) protéger les intérêts financiers de la Communauté et des États membres ; (ii) protéger la Communauté et les États membres du commerce déloyal et illégal tout en encourageant les activités économiques légitimes ; (iii) garantir la sécurité et la sûreté de la Communauté, des États membres et de leurs résidents ainsi que la protection de l'environnement, le cas échéant en coopération étroite avec d'autres autorités et (iv) maintenir un équilibre adéquat entre les contrôles douaniers et la facilitation des échanges. Le Code des douanes communautaires détermine la Nomenclature tarifaire et statistique (NTS) de la CEDEAO qui est basée sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises. Les marchandises figurant dans la NTS sont réparties en catégories de produits, dont la liste est fixée par voie de règlement du Conseil des Ministres de la CEDEAO. Il définit également les droits et taxes applicables qui portent notamment sur les droits et taxes inscrits au Tarif extérieur commun (TEC) et les taux et l'assiette droits et taxes.

Dans le cadre de la coopération bilatérale en matière de promotion des échanges, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso ont signé en 2008 un Traité d'amitié et de coopération (TAC). L'objectif de cette coopération est de créer un cadre permanent de concertation entre les deux pays et de mettre en place un partenariat dynamique afin de garantir la stabilité et la prospérité de ces deux pays. Dans le cadre de ce traité, le Burkina Faso a signé avec la Côte d'Ivoire en 2016, un accord de facilitation des activités de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso en Côte d'Ivoire.

En matière de réformes en vue d'améliorer les cadres institutionnels et juridiques, les actions se sont matérialisées par l'adoption du décret N° 2020-0235/PRES/PM/MTMURS/MCIA/MSECU/MINEFID/MIABE du 25 mars 2020 portant gestion du fret en provenance et à destination du Burkina Faso et de son arrêté d'application N° 000055/ MTMURS/MCIA portant modalité de gestion du contrôle de fret en provenance et à destination du Burkina Faso. L'application de ces textes a contribué à la gestion transparente du fret ; toute chose qui permet de réduire et prévenir les crises et les blocages.

Pour ce qui est du fonctionnement des comités/ commissions nationaux du commerce, un Comité national de facilitation des échanges a été mis en place par décret N° 2017-0099/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 13 mars 2017.

En termes d'allègement des formalités liées aux exportations/importations, le Gouvernement a mis en place un guichet unique électronique à savoir le Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation (SYLVIE) pour la collecte des documents de pré-dédouanement qui est opérationnel depuis février 2016. D'autres mesures de facilitation des échanges sont mises en œuvre, notamment l'automatisation de la gestion des risques, l'informatisation des procédures du Système douanier autonomisé (SYDONIA World), le suivi satellitaire et le scanning des chargements. Depuis 2021, le pays a procédé à l'interconnexion entre SYLVIE et la plateforme SYDONIA. Aussi dans le cadre de la facilitation des échanges de données sur le transit, le Burkina Faso a entrepris l'interconnexion de ses systèmes informatiques douaniers avec certains de ses pays voisins. A ces mesures, il faut ajouter : (i) la mise en place, l'actualisation et le suivi périodique d'une plateforme des griefs adressés par les chargeurs, transporteurs et auxiliaires de transports à l'attention des pays de transit sur les conditions de transport et de transit ; (ii) la mise en place et l'animation d'un mécanisme de surveillance de la gouvernance des corridors, d'alerte sur les pratiques anormales et de plaidoyer ; (iii) la mise en place par le CBC d'un observatoire des transports internationaux permettant d'assurer la veille juridique sur les conditions de transport et de transit, de diffuser les instruments auprès des chargeurs, auxiliaires de transports ou d'actionner les leviers du plaidoyer ; (iv) la mise en œuvre du mécanisme d'alerte sur les obstacles au commerce dans l'espace UEMOA et (v) la mise en

place d'une plateforme de dénonciation en temps réel des pratiques anormales sur les corridors.

Par ailleurs, il faut souligner que les opérateurs burkinabè soumettent régulièrement des préoccupations résiduelles aux instances et organes de l'UEMOA, de l'Union des conseils des chargeurs africains (UCCA), de l'Organisation maritime de l'Afrique de l'ouest et du centre (OMAOC) et de l'Association de gestion des ports de l'Afrique de l'ouest et du centre (AGEPAOC) sur l'application déficiente, par certains pays de transit, des conventions régionales et internationales en matière de transit.

En termes de résultats, la mise en œuvre des actions d'amélioration du transit et de facilitation des échanges a permis de réduire entre 2014 et 2021 : (i) le coût moyen de transport pour un conteneur de 40 pieds d'Abidjan à Ouagadougou de 3 500 à 3 150 dollars US ; (ii) la durée moyenne de transit du port d'Abidjan à la frontière du Burkina Faso de 96 à 60 heures ; (iii) le délai moyen des formalités de passage portuaire de 04 jours à 02 jours. Aussi, le transport de marchandises a augmenté passant de 2 958 894 tonnes de fret en 2014 à 5 849 151 tonnes de fret en 2021.

Toutefois, selon les données de la Banque Mondiale, l'indice de performance logistique du pays a connu une baisse et est ressorti à 2,3 en 2022 contre 2,6 en 2014. Cette baisse s'explique notamment par des délais élevés des chaînes d'approvisionnement du pays.

III.2. Développement et entretien de l'infrastructure

Le Burkina Faso a réalisé, ces dernières années, des progrès dans le développement et l'entretien des infrastructures de transport, d'énergie et de communication.

III.2.1. Infrastructures de transport

Les infrastructures de transport représentent un maillon essentiel de l'ensemble des problématiques de développement. Il s'agit des infrastructures routières, aériennes et ferroviaires.

III.2.1.1. Infrastructures de transport routier

La mise en œuvre des référentiels de développement a permis d'engranger des résultats importants dans le domaine des infrastructures routières notamment en matière d'amélioration du réseau routier national et de sauvegarde du patrimoine routier.

Concernant l'amélioration du réseau routier national, on peut relever sur la période 2016-2022 : (i) le bitumage de 570,65 km de routes faisant passer la proportion de routes bitumées de 24,5% en 2016 à 28,77% en 2022, (ii) l'aménagement de 1 144,16 km de voiries urbaines avec 538,68 km de voiries bitumées, (iii) le renforcement et/ou la réhabilitation de 510,11 km de routes bitumées et (iv) l'aménagement de 3 571,66 km de pistes rurales. En plus, 9 ouvrages de franchissement (échangeurs, ponts) ont été construits sur la période 2016-2022.

Quant à la sauvegarde du patrimoine routier, un linéaire de 33 793 km du réseau classé et des pistes rurales a reçu un entretien courant et un linéaire de 1 083,9 Km du réseau routier classé a reçu un entretien périodique sur la période 2016-2022.

L'atteinte de ces résultats a été rendu possible grâce aux efforts consentis par le Gouvernement, ses partenaires et les organisations de coopération sous régionale (UEMOA, CEDEAO, CILSS) à travers la mise en œuvre de projets routiers communautaires.

III.2.1.2. Infrastructures de transport aérien

Le transport aérien est un catalyseur de croissance économique durable et d'intégration du continent.

L'aviation est un moyen de désenclavement pour le Burkina Faso, pays sans littoral, dont la position géographique au centre de l'Afrique de l'Ouest est un avantage indéniable pour constituer un hub régional et développer de ce fait des services compétitifs en vue d'attirer les investisseurs.

Les actions mises en œuvre portent sur la réalisation/réhabilitation des infrastructures aéroportuaires et leurs mises aux normes ainsi que la fourniture des services de transport aérien.

En matière de réalisation des Infrastructures de transport aérien, le réseau aérien qui était essentiellement constitué de l'aéroport de Bobo Dioulasso (en cours de certification) et de celui de Ouagadougou (certifié depuis 2020), avec une capacité de 600 000 voyageurs par an, connaîtra une expansion avec la construction d'un aéroport moderne à Donsin, sur 4 400 ha. Cet aéroport permettra de répondre à la demande croissante du trafic aérien, d'améliorer la sécurité et la sûreté des activités aéronautiques et d'optimiser la mise aux normes internationales de la nouvelle plateforme aéroportuaire. Outre ces aéroports, le Burkina comptabilise 47 aérodromes secondaires en 2021 dont 38 non fonctionnels. Ainsi, sept (07) régions sur les 13 que compte le pays possèdent au moins un aérodrome secondaire fonctionnel.

Au titre de la mise aux normes des infrastructures aéroportuaires en vue d'assurer la sécurité et l'efficacité des opérations aéroportuaires, le gouvernement burkinabè, en collaboration avec des partenaires internationaux tels que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), travaille activement pour moderniser les aéroports du pays.

Les principales zones d'amélioration comprennent les pistes d'atterrissage et de décollage, les taxiways, les aires de stationnement des avions, les installations de gestion du trafic aérien, les terminaux passagers, les systèmes de sécurité et de contrôle des frontières, ainsi que les installations de fret et de logistique. Ces améliorations ont permis la certification de l'aéroport international de Ouagadougou en 2020.

Au titre de la sécurité et de la sûreté aériennes ainsi que des services de transports, il ressort :

- la mise en place du marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA), qui a été lancé les 28 et 29 janvier 2018 en vue de la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro de 1999 concernant la libéralisation de l'accès au marché du transport aérien en Afrique ;
- la mise en œuvre du Programme régional de développement du transport aérien (PRDTA) 2016-2020 intégrant le Programme commun de transport aérien (PCTA) des États membres de l'UEMOA ;
- l'adoption d'un nouveau Code de l'aviation civile le 30 avril 2019 ;
- l'adoption le 30 avril 2019 de la loi N°013-2019- AN portant code de l'aviation civile au Burkina Faso et ses 5 textes d'application en 2023 ;
- la certification de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC) à la norme ISO 9001-2015 en 2019 et le renouvellement du certificat en 2022.

L'application de ces programmes et instruments juridiques a permis d'obtenir des résultats à savoir : (i) l'attribution de certificats d'aérodrome à la Délégation aux activités aéronautiques nationales (DAAN) en 2020 ; (ii) la promotion de la création de compagnies aériennes low cost /middle cost avec le lancement de Liz aviation en 2023 ; (iii) le maintien de la flotte de la compagnie « Air Burkina » avec deux (02) aéronefs ; (iv) l'augmentation des fréquences de vols et l'ouverture de nouvelles lignes par quinze (15) compagnies aériennes en 2021 dont onze (11) compagnies de transport-passagers et quatre (04) compagnies-cargo ; (v) le passage de l'aéroport de Bobo-Dioulasso à H24 le 20 avril 2023 et (vi) le transport de 9 127 tonnes de marchandises par la voie aérienne en 2021 contre 8 021,6 tonnes en 2014.

À partir de la plateforme aéroportuaire de Ouagadougou, dix-huit (18) villes sont desservies en liaison directe : 10 en Afrique de l'Ouest, 03 en Afrique du Nord, 01 en Afrique de l'Est et 04 en Europe. Le nombre de passagers recensés aux aéroports du Burkina est passé de 566 235 en 2014 à 478 121 en 2021, puis à 602 000 en 2022. Cette légère hausse entre 2021 et 2022 s'explique par la reprise des activités aériennes de transport de voyageurs après le confinement intervenu durant la période de la maladie à coronavirus.

III.2.1.3. Infrastructures de transport ferroviaire

Pour accroître l'offre des infrastructures ferroviaires, les études de faisabilité du projet de construction de l'interconnexion ferroviaire Burkina Faso-Ghana long de 1 002 km dont 220 au Burkina Faso ont été achevées. Aussi, il y a la réhabilitation de la voie ferrée Abidjan-Ouagadougou-Kaya, longue de 1260 Km dont 622 au Burkina Faso. Sur les 622 km ; 517 km est en exploitation. Le nombre de gares de train sur la ligne en exploitation est de 28 dont 15 fonctionnelles en 2021.

Enfin, 681 020 tonnes de marchandises ont été transportées par la voie ferrée en 2021 contre 673 071 tonnes en 2014. Aussi, 155 011 passagers ont été transportés par ce mode de transport en 2014 et aucun passager en 2021. Cela s'explique par les mesures prises dans le cadre du covid19 et la fermeture des frontières entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.

En dépit des acquis, des insuffisances demeurent dans le domaine des infrastructures de transport et sont relatives : (i) à l'insuffisance dans le respect des normes internationales en matière de réalisation d'infrastructures ; (ii) au faible développement des infrastructures ferroviaires et aéroportuaires ; (iii) au non-respect du règlement 14 de l'UEMOA relatif aux surcharges des véhicules poids lourds.

Au regard de ces insuffisances, les principaux défis à relever sont : (i) l'amélioration de la desserte du pays par la réalisation d'infrastructures aux normes internationales ; (ii) la

réalisation d'infrastructures de transport favorisant les modes collectifs et non polluants ; (iii) le développement des infrastructures ferroviaires et aéroportuaires ; (iv) le respect du règlement 14 de l'UEMOA.

III.2.2. Infrastructures énergétiques et de communications

III.2.2.1. Infrastructures énergétiques

Les actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'énergie ont permis d'engranger des acquis tant au niveau de l'accès à l'électricité, l'approvisionnement en énergie électrique, du renforcement des réseaux de haute tension, l'efficacité énergétique que dans la promotion des énergies renouvelables.

Les réformes entreprises dans le domaine de l'énergie portent, entre autres, sur : (i) l'adoption de la Loi n°014-2017 du 20 avril 2017 portant règlementation générale du secteur de l'énergie et ses textes réglementaires; (ii) la création de l'Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ANEREE) en 2017 et (iii) l'adoption des nouveaux statuts de la Société nationale d'électricité du Burkina Faso (SONABEL), de l'Agence Burkinabè de l'électrification rurale (ABER) et de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE). Ces réformes consacrent, entre autres, la libéralisation du segment de la production d'électricité.

En termes de renforcement des réseaux de haute tension, (infrastructures de transport énergétiques), en plus du renforcement du réseau interne, on note l'interconnexion Bolgatanga (Ghana) – Ouaga en 225 kV (2019) qui permet d'importer plus de 150 MW supplémentaires et le renforcement de l'interconnexion de la ligne Côte d'Ivoire- Burkina Faso.

Concernant la production interne d'énergie électrique on peut citer, entre autres, la construction de la Centrale thermique de Fada N'Gourma (7,5 MW en 2020), le renforcement des centrales de Kossodo (50 MW supplémentaire en 2022) et de Gounghin (50 MW en 2019) ainsi que la construction de centrales solaires de Zagtoui (33 MWc en 2017) et de Ziga (1 MWc en 2017).

Ces efforts d'investissement ont permis de porter l'énergie électrique disponible (production nationale + importations) à 2 396 GWh en fin 2021 contre 1 537 GWh de puissance disponible en 2015.

En matière d'efficacité énergétique, les acquis enregistrés sur la période 2014-2022 portent, entre autres, sur : (i) l'acquisition et l'installation de 1 500 000 lampes à LED en remplacement des lampes à tube fluorescent (énergivores) au profit de 375 000 ménages raccordés au réseau de la SONABEL; (ii) la création de 400 bibliothèques solaires dans 400

écoles primaires des localités rurales éloignées du réseau électrique par la distribution de 25 000 lampes solaires ; (iii) l'acquisition et l'installation de 15 000 lampadaires à LED en remplacement des lampadaires énergivores et à haute pression de sodium au profit de l'éclairage public dans 25 villes du Burkina Faso ; (iv) la création et la tenue effective des éditions de la Semaine des énergies et énergies renouvelables d'Afrique (SEERA) au Burkina Faso.

Par ailleurs, le projet Backup solaire mis en œuvre en 2019 a permis, en fin 2021, à près de 4 500 ménages et Petites et moyennes entreprises/Petites et moyennes industries (PME/PMI) de bénéficier d'installations solaires, ceci dans le but d'améliorer l'accès et la fourniture de l'électricité à moindre coût.

En matière d'accès à l'électricité, on note une amélioration de l'accès des populations aux services énergétiques avec un accroissement de la couverture électrique nationale qui est passée de 33,32 % en 2015 à 49,29% en 2021 et une augmentation du taux d'électrification tant en milieu urbain (81,78 % en 2021 contre 59,88% en 2015) que rural (4,65% en 2021 contre 3,06 % en 2015). Cet accroissement de la couverture électrique et du taux d'électrification a été rendu possible grâce à une augmentation du nombre de localités électrifiées qui est passée de 552 en 2015 à 1 517 en 2022 et du nombre d'abonnés au réseau électrique qui est passé de 575 055 en 2015 à 1 033 260 en 2021. En matière d'électrification rurale, le nombre de localités rurales électrifiées a permis en 2021 à plus de 1,3 million de personnes d'avoir accès à l'énergie moderne.

En matière de promotion des énergies renouvelables, entre 2015 et 2021, on dénombre, entre autres, le déploiement de 278 systèmes solaires au profit de 538 écoles primaires, 135 lycées et Collèges d'enseignement général (CEG), 278 Centres de santé et de promotion sociale (CSPS) et l'installation d'au moins 1 400 lampadaires solaires dans plus de 175 localités rurales. Le déploiement de près de 1 000 systèmes solaires supplémentaires se poursuit au profit de 691 écoles primaires, 301 lycées et CEG et 496 CSPS. A cela s'ajoutent, les exonérations accordées sur les équipements solaires depuis 2013, le renforcement du contrôle de la qualité des équipements solaires importés, la mise en place en cours de normes et standards dans le domaine des énergies renouvelables. La part des énergies renouvelables dans la production électrique nationale est passée de 10,4% en 2014 à 18,8% en 2021. Cette part des énergies renouvelables dans la production d'électricité du Burkina Faso ne tient pas compte des installations solaires des ménages.

En dépit des acquis enregistrés, de nombreuses insuffisances sont à relever dans le secteur et sont liées entre autres : (i) au coût élevé de la production et la distribution de l'énergie, (ii) à la vétusté et l'obsolescence de certaines infrastructures de production et de transport

et (iii) à la lourdeur du processus de construction des centrales en mode Partenariat public-privé (PPP).

Les défis à relever pour le développement du secteur de l'énergie sont : (i) la disponibilité et l'accessibilité de l'énergie électrique et à moindre coût pour tous, (ii) le développement des énergies renouvelables et le renforcement de l'efficacité énergétique et (iii) le renforcement de la coopération régionale en matière d'énergie.

III.2.2.2. Infrastructures de communication

La mise en œuvre des politiques et stratégies dans le domaine des Technologies de l'information et de la communication (TIC) s'est traduite notamment par : (i) la mise en place d'un cadre institutionnel dans le domaine des TIC, (ii) l'extension et le renouvellement des équipements vétustes et obsolètes du Réseau informatique national de l'administration (RESINA), (iii) le développement de la bande passante internationale, (iv) le déploiement d'infrastructures convergentes très haut débit sur l'ensemble du territoire et (v) l'extension et la modernisation du réseau postal.

Concernant la mise en place du cadre institutionnel on peut noter la création de l'Agence nationale de promotion des TIC (ANPTIC), de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

En matière d'extension et de renouvellement des équipements vétustes et obsolètes du RESINA, à fin décembre 2022, 94 réseaux locaux ont été renforcés portant à 542 le nombre de réseaux locaux renforcés et 83% des équipements vétustes ont été remplacés. Pour ce qui est de la couverture du territoire par le RESINA, au 31 décembre 2021, 42 provinces sur les 45 étaient couvertes dont 2 627 nouvelles structures interconnectées au réseau.

En termes de développement de la bande passante internationale, on note une amélioration de la capacité du Point d'atterrissage virtuel (PAV) qui est passée de 2,5 Gbps en 2015 à 15 Gbps en 2022 et de la capacité des différents réseaux de téléphonie mobile ainsi que l'accroissement de la couverture géographique des réseaux en large bande. Ainsi, la capacité de la bande passante internationale est passée de 11 Gbps en 2016 à 292,1 Gbps à fin 2022.

En ce qui concerne le déploiement d'infrastructures convergentes très haut débit sur l'ensemble du territoire, l'Etat a procédé au déploiement de 3 803 km de fibre optique dont 2 001 km par le projet Backbone national de télécommunications portant ainsi le linéaire total de fibre optique à 9 804,15 km. A cela s'ajoutent l'acquisition des trois (03) mini data center, le déploiement de huit (08) nœuds fédérateurs et 25 services sur la plateforme Cloud ainsi que l'installation de 05 stations satellitaires qui ont permis d'accroître la capacité

internet de l'administration et la couverture du territoire en réseaux de 2^e, 3^e et 4^e Génération. Notons que la quasi-totalité du territoire (81,2%) est couverte par la 2G et que les taux de couverture en 3G et 4G sont passés respectivement de 23,7% à 31,7% et de 11,4% à 14,4% entre 2019 et 2021.

Ces efforts conjugués de l'Etat et du privé ainsi que l'expansion du marché de la téléphonie mobile ont permis de faire passer le taux de pénétration à la téléphonie mobile de la population nationale de 69,9% en 2014 à 111,48% en 2021. Quant au taux de pénétration de la population nationale à l'internet, il est passé de 9,4% en 2014 à 75,6% en 2022.

En matière d'extension et de modernisation du réseau postal, on note une augmentation du nombre d'agences postales qui est passé de 106 en 2014 à 118 agences de plein exercice en 2022, la création d'une (1) agence économique et de cinq (5) guichets rattachés portant à 124 points de contact. Ces efforts ont permis de faire passer la superficie moyenne couverte par une agence de LA POSTE BF de 2 344 Km² en 2020 à 2 324 km² en 2022. En termes de connexion des agences à un réseau informatique, le nombre d'agences interconnectées est passé de 82 sur 110 en 2016 à 117 sur 118 agences en 2022, soit un taux d'interconnexion de 99,2% en 2022.

Dans le domaine de la communication, des actions majeures ont été réalisées en matière de construction d'infrastructures de communication et de renforcement de la couverture médiatique et des capacités technologiques. Il s'agit, entre autres, de : (i) l'acquisition et l'installation de quarante-deux (42) émetteurs, deux (2) tricasters, cinq (5) inserts téléphoniques, une (1) console audio numérique, deux (2) faisceaux de liaison haute fréquence et (ii) l'opérationnalisation de la Télévision numérique de terre (TNT) à travers la construction de trente-cinq (35) stations de diffusion sur le territoire national.

Ces réalisations ont permis de faire passer sur la période 2016-2022, le taux de couverture du territoire par la radio de 48% à 95,8%, le taux de couverture du territoire par la télévision de 45,5% à 98% et le taux de déconcentration des médias publics de 48% à 69,23%.

Malgré les progrès enregistrés en matière de communication, des insuffisances demeurent dont les principales sont : (i) le coût élevé des communications avec un bas niveau de la pénétration des services/applications large bande, (ii) la lenteur du déploiement de la fibre optique, (iii) la mauvaise qualité des services télécoms et (iv) l'absence d'écosystème numérique complet attractif pour le développement de l'expertise nationale.

Les principaux défis à relever dans le secteur de la communication restent : (i) la création d'un environnement de confiance numérique ; (ii) le déploiement des infrastructures large bande (haut débit) de qualité sur l'ensemble du pays ; (iii) le renforcement de l'infrastructure TNT ; (iv) l'amélioration de l'accès et la qualité de l'offre des produits et

services des médias ; (v) l'amélioration de l'accessibilité de la population à l'internet et (vi) l'amélioration de l'accessibilité à la connectivité dans les bâtiments administratifs.

III.3. Commerce international et facilitation du commerce

Le secteur du commerce comprend deux (2) principales composantes, à savoir le commerce intérieur et le commerce extérieur. Le commerce intérieur regroupe l'ensemble des actions de régulation de la concurrence, de contrôle de la qualité et de la métrologie, de l'accréditation des produits en vue de la promotion et de la mise en marché des produits locaux. A cela, il faut ajouter la promotion de la distribution et de la consommation des produits locaux. Quant au commerce extérieur ou international, il vise essentiellement l'orientation et la promotion des échanges commerciaux du Burkina Faso avec le reste du monde. Cette partie analyse la performance du Burkina Faso en matière de commerce international en lien avec la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne (PAV).

La mise en œuvre des actions des politiques et stratégies en matière de commerce international et de facilitation du commerce s'appuie sur un cadre législatif, réglementaire, institutionnel et organisationnel. Ainsi, au titre du cadre législatif et réglementaire, les textes ci-après ont été adoptés :

- la loi N°13-2013/AN du 7 mai 2013 portant réglementation de la profession de commerçant et son décret d'application ;
- la loi N°12-2013/AN du 07 mai 2013 portant régime général des importations et exportations ;
- le décret n°2018-0860/PRES/PM/MCIA/MINEFID fixant la liste des produits soumis à l'autorisation spéciale d'importation et à l'autorisation spéciale d'exportation ;
- le décret n°2017-1130/PRES/PM/MINEFID/MCIA portant autorisation de perception de recettes relatives à certaines prestations du ministère en charge du commerce et de l'industrie.

S'agissant du cadre institutionnel et organisationnel, les réformes ont porté principalement sur :

- **la transformation de l'Office national du commerce extérieur (ONAC) en Agence de promotion des exportations (APEX-Burkina)** par décret n°2015-948-PRESTRANS/PM/MICA du 04 août 2015 portant approbation des statuts de l'Agence. Cette transformation a consacré un recentrage de sa mission sur la promotion et le développement des échanges entre le Burkina Faso et les autres pays, particulièrement en ce qui concerne l'exportation des produits et services ;
- **la création et l'opérationnalisation du Fonds d'appui à la promotion des exportations (FAPEX) ;**

- **la création du Conseil burkinabè de l’anacarde (CBA)** par décret N°2019-0429 /PRES/PM/MCIA/MINEFID/MAAH du 09 mai 2019 en vue de promouvoir la transformation et l’exportation de l’anacarde ;
- **la structuration des acteurs en interprofessions** en vue d’accroître l’exportation des produits des filières agricoles. De 2014 à 2021, treize (13) interprofessions¹ ont été mises en place conformément aux dispositions de la loi n°050/2012/AN portant réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso.

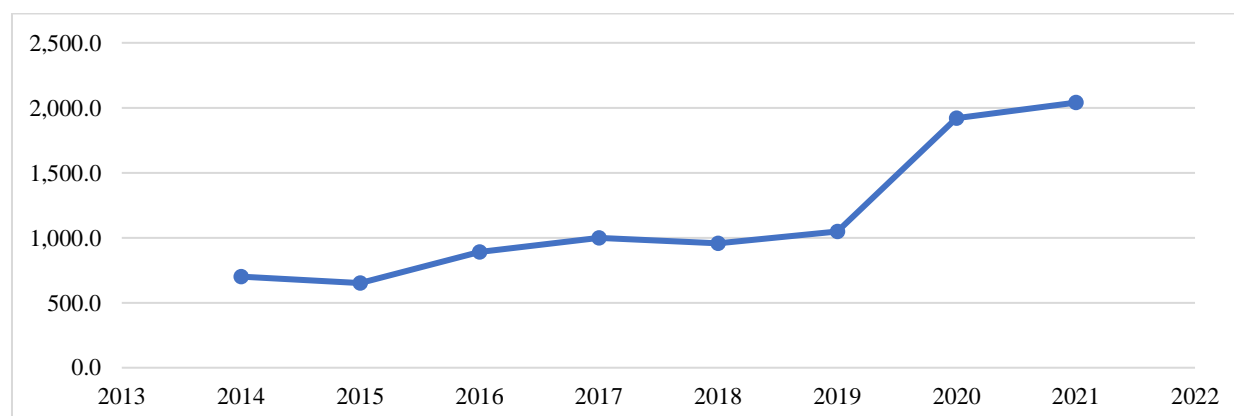
III.3.1. Commerce international

Au cours de la période sous revue, le Burkina Faso a poursuivi ses échanges commerciaux avec le reste du monde.

III.3.1.1. Evolution du commerce global des marchandises

Le commerce global des marchandises a connu une tendance haussière de 2014 à 2021. Il est passé de 2 870,7 milliards FCFA en 2014 à 5 418,6 milliards FCFA en 2021, soit un taux d’accroissement annuel moyen de 9,5%. L’évolution du commerce des marchandises est représentée dans le graphique qui suit.

Graphique 2: Evolution du commerce global des marchandises de 2014 à 2021 en valeur FOB (millions FCFA)



Source : Construit à partir des données de la Balance commerciale 2018 et 2022, DGC.

Le solde commercial est resté déficitaire de 2014 à 2019. En revanche, il est ressorti excédentaire en 2020 et 2021. Le solde excédentaire enregistré en 2020 s’explique par un accroissement des exportations conjugué à la baisse des importations. Quant à l’année 2021,

¹ Ces interprofessions concernent les filières Anacarde, Oignon, Mangue, Banane, Sésame, Maïs, Tomate, Niébé, Riz, Coton, Manioc, Soja et Karité

l'excédent commercial résulte d'une progression des exportations plus importante que celle des importations.

Concernant le taux de couverture des importations par les exportations, il a connu une amélioration continue sur la période, passant de 72,8% en 2014 à 107,4% en 2021. Le taux de couverture moyen sur la période se situe à 82,3%.

Le degré d'ouverture qui traduit la dépendance du Burkina Faso vis-à-vis du reste du monde a évolué en dents de scie sur la période. Le degré moyen d'ouverture est de l'ordre de 24,0%. La situation du commerce global des marchandises est présentée dans le tableau qui suit.

Tableau 3 : Evolution du commerce global des marchandises de 2014 à 2021 en valeur FOB (milliards FCFA)

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Exportation	1 209,9	1 287,6	1 489,5	1 689,4	1 815,9	1 910,7	2 518,0	2 806,1
Importation	1 660,8	1 767,0	1 957,8	2 289,7	2 443,1	2 495,6	2 405,4	2 612,5
Commerce global	2 870,7	3 054,6	3 447,3	3 979,1	4 258,9	4 406,3	4 923,3	5 418,6
Solde	451,0	479,4	468,3	600,4	627,2	584,9	112,6	193,6
Taux de couverture (%)	72,8	72,9	76,1	73,8	74,3	76,6	104,7	107,4
Degré d'ouverture (%)	23,1	23,3	25,0	24,3	23,9	23,5	24,2	24,6

Source : Rapports sur la balance commerciale et commerce extérieur du Burkina Faso, 2018 et 2021, DGC

III.3.1.2. Evolution des exportations du Burkina Faso

De 2014 à 2021, les exportations du Burkina Faso se sont accrues de manière continue. En effet, elles sont passées de 1 209,9 milliards FCFA en 2014 à 2 654,5 milliards FCFA en 2021 correspondant à un taux d'accroissement annuel moyen de 11,9%.

Au cours de la période, l'or non monétaire a occupé le premier rang des principaux produits d'exportation du Burkina Faso avec une moyenne annuelle de 1 278,5 milliards FCFA, et représente 69,5% de la valeur FOB des exportations totales. Le deuxième produit d'exportation est le coton non cardé ni peigné avec une proportion moyenne de 11,0% des exportations sur la période.

Le tableau ci-dessous donne la situation des exportations des principaux produits sur la période 2014-2021.

Tableau 4: Evolution des exportations des principaux produits de 2014 à 2021 en valeur FOB (milliards FCFA)

Produits \ Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Exportations totales	1 209,9	1 287,6	1 489,5	1 689,4	1 815,9	1 910,7	2 518,0	2 806,1
Or non monétaire	722,4	794,6	920,4	1 048,3	1 190,7	1 329,2	2 050,8	2 172,0
Coton non cardé ni peigné	227,4	169,4	236,5	195,3	177,0	206,1	150,7	252,0
Zinc sous forme brute	43,1	32,7	53,6	95,8	103,7	90,9	61,4	87,7
Noix de cajou en coques	18,2	49,3	61,4	85,0	109,9	47,5	30,5	53,2
Graines de sésame	66,4	99,9	67,4	56,8	71,1	41,4	36,9	35,0
Graines de karité	24,1	21,9	22,6	17,9	22,9	38,8	26,2	23,2
Mangue	4,2	6,3	8,4	8,8	13,3	13,7	15,7	17,6
Beurre de karité	6,2	5,4	6,4	7,2	12,4	18,6	18,4	13,9

Source : Rapports sur la balance commerciale et commerce extérieur du Burkina Faso, 2018 et 2021 de la DGC

Parmi les pays du reste du monde destinataires des principales exportations du Burkina Faso, la Suisse occupe la première place avec 62,5% du total des exportations sur la période suivie de l'Inde et du Singapour avec respectivement 9,8% et 6,4%.

Au plan africain, le premier pays reste la Côte d'Ivoire avec 4,6% des exportations suivie du Ghana avec 2,0% (Tableau 5).

Tableau 5: Principaux pays d'exportation des produits du Burkina Faso de 2014 à 2021 en valeur FOB (milliards FCFA)

Pays	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Proportion (%)
Suisse	701,1	651,4	889,5	1 000,0	957,0	1 048,9	1 921,3	2 039,9	62,5
Inde	15,7	132,4	77,3	168,0	278,8	336,3	170,4	269,0	9,8
Singapour	87,2	129,0	137,0	153,2	139,7	123,8	69,0	108,0	6,4
Côte d'Ivoire	65,5	47,8	64,6	108,7	115,2	104,5	72,0	101,1	4,6
Mali	68,8	26,0	12,8	17,7	10,1	14,0	23,7	43,6	1,5
USA	3,2	1,0	1,3	1,9	4,3	4,4	5,9	31,4	0,4

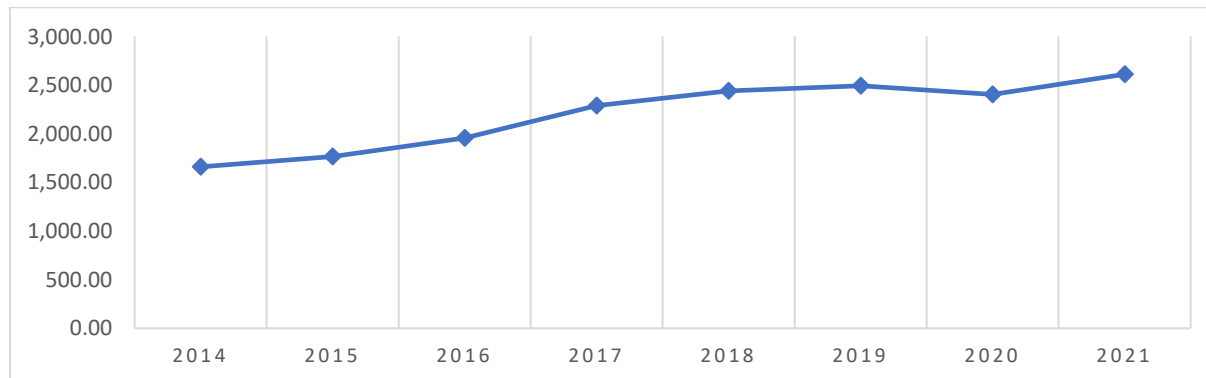
Pays	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Proportion (%)
Ghana	29,6	31,7	35,1	26,4	55,8	52,0	34,0	27,9	2,0
France	46,8	38,7	37,2	45,2	76,1	61,3	31,6	22,2	2,2
Niger	18,5	19,9	8,5	11,4	10,4	17,9	30,2	19,6	0,9
Togo	21,8	33,5	17,2	20,6	34,1	15,9	20,2	19,6	1,2
Exportations totales	1 209,9	1 287,6	1 489,5	1 689,4	1 815,9	1 910,7	2 518,0	2 806,1	

Source : Rapports sur la balance commerciale et commerce extérieur du Burkina Faso, 2018 et 2021 de la DGC

III.3.1.3. Evolution des importations

Les importations ont également enregistré un accroissement soutenu sur la période, sauf en 2020 où elles enregistrent un repli. Dans l'ensemble, les importations sont passées de 1 660,8 milliards FCFA en 2014 à 2 612,5 milliards FCFA en 2021. Le taux d'accroissement annuel moyen a été de 6,7% sur la période.

Graphique 3: Evolution des importations des principaux produits de 2014 à 2021 en valeurs FOB (milliards FCFA)



Source : Construit à partir des données de la Balance commerciale 2018 et 2022, DGC.

Concernant les principaux produits d'importation du Burkina Faso (**Tableau 6**), les combustibles minéraux et huiles minérales ont occupé le premier rang avec une moyenne annuelle de 495,1 milliards FCFA ce qui représente 22,5% de la valeur FOB des importations sur la période. Ils sont suivis par les produits pharmaceutiques/médicaments et les ciments hydrauliques dits clinkers avec des proportions de 4,3% et 3,3% respectivement.

Tableau 6: Evolution des principaux produits d'importation du Burkina Faso de 2014 à 2021 en valeurs FOB (milliards FCFA)

Produits \ Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Proportion (%)
Combustibles minéraux, huiles minérales	451,8	423,6	373,1	467,8	554,6	592,3	501,3	595,9	22,5
Produits pharmaceutiques/ médicaments	76,8	80,2	98,9	89,6	103,2	91,3	114,8	110,6	4,3
Ciments hydrauliques dits clinkers	46,9	58,6	63,6	82,9	70,9	48,2	96,6	105,8	3,3
Voitures de tourisme	43,3	42,4	40,8	48,4	56,9	64,9	59,2	73,4	2,4
Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	26,2	23,5	24,6	34,5	40,5	43,4	51,2	64,3	1,6
Froment (blé) et métal	16,9	23,4	24,0	26,1	24,7	23,3	24,3	41,6	1,2
Véhicules automobiles pour le transport de marchandises	20,5	26,9	38,4	51,4	46,3	57,5	48,9	40,9	1,8
Riz	49,6	52,2	63,5	68,6	81,3	69,3	58,3	39,6	2,7
Total	1 660,8	1 767,0	1 957,8	2 289,7	2 443,1	2 495,6	2 405,4	2 612,5	

Source : Rapports sur la balance commerciale et commerce extérieur du Burkina Faso, 2018 et 2021 de la DGC

Concernant les principaux pays de provenance des produits d'importation du Burkina Faso (**Tableau 7**), la Chine vient en tête avec 12,8% du total des importations sur la période. Elle est suivie de la Côte d'Ivoire et de la France avec des proportions respectives de 9,5% et 8,1%.

Tableau 7: Principaux pays d'importation du Burkina Faso de 2014 à 2021 en valeur FOB (milliards FCFA)

Partenaires\Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Proportion (%)
Chine	192,1	196,5	267,7	331,1	309,2	305,1	299,3	363,1	12,8
Côte d'ivoire	164,1	147,8	170,1	235,9	275,4	264,8	196,6	220,8	9,5
France	181,3	159,5	160,4	193,3	176,7	183,1	176,3	203,8	8,1

Partenaires\Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Proportion (%)
USA	71,0	114,0	160,6	160,4	142,8	159,0	171,7	180,6	6,6
Ghana	58,0	70,1	95,5	108,7	116,6	171,7	151,9	153,4	5,3
Inde	62,6	57,6	91,1	101,8	132,2	140,8	131,9	146,6	4,9
Russie	40,0	35,6	45,2	50,3	131,9	196,8	166,3	131,0	4,5
Pays-Bas	114,3	134,7	92,3	153,2	76,1	55,5	73,0	79,4	4,4
Allemagne	48,5	51,2	59,2	88,3	83,1	71,4	83,2	73,4	3,2
Togo	70,7	57,9	68,3	71,6	72,6	41,0	81,5	72,7	3,0
Total des Importations	1 660,8	1 767,0	1 957,8	2 289,7	2 443,1	2 495,6	2 405,4	2 612,5	

Source : Rapports sur la balance commerciale et commerce extérieur du Burkina Faso, 2018 et 2021 de la DGC

III.3.2. Facilitation du commerce

Face à la mondialisation du commerce qui a entraîné une croissance importante des flux des échanges commerciaux, et également aux obstacles liés à la complexité des procédures que rencontrent les acteurs du commerce extérieur, les pays membres de l'OMC ont conclu, lors de la Conférence ministérielle de Bali (Indonésie) le 07 décembre 2013, les négociations sur l'AFE².

Par ailleurs, la ZLECAf, signée à Kigali le 21 mars 2018, entrée en vigueur le 30 mai 2019 et effective depuis le 1er janvier 2021, est appelée à intensifier les échanges intra-africains avec l'objectif d'en faire une zone de libre-échange de biens, de services et de capitaux.

Le Burkina Faso étant partie prenante de ces accords s'est engagé dans une dynamique de leur mise en œuvre au niveau national.

III.3.2.1. Initiatives de facilitation des échanges

Le Burkina Faso s'est inscrit dans une logique visant l'harmonisation et la simplification des formalités de passage aux frontières et de mise à la consommation des marchandises, à

² Entré en vigueur le 22 février 2017, suite à sa ratification par les deux tiers des membres de l'OMC, l'AFE est le seul accord multilatéral, depuis l'Accord de Marrakech instituant l'OMC, qui offre aux parties des flexibilités de mise en œuvre selon leur niveau de développement.

travers la mise en place d'un cadre institutionnel, réglementaire et d'une démarche organisationnelle et opérationnelle appropriés, conformément à l'AFE.

Les initiatives au plan institutionnel et réglementaire se présentent comme suit :

- la mise en place d'un Comité national de facilitation des échanges (CNFE) le 13 mars 2017, conformément à l'article 23.2 de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE). Il fédère l'ensemble des acteurs³ intervenant dans le commerce extérieur afin de coordonner la mise en œuvre et le suivi des réformes de l'AFE et de toute autre réforme en lien avec la facilitation des échanges ;
- la ratification de l'Accord de Bali sur la facilitation des échanges le 21 septembre 2018 ;
- la mise en place du Sous-comité commerce et genre du CNFE par arrêté conjoint n°2021-00183/MICA/MFSNFAH du 30 avril 2021;
- la ratification de la ZLECAf en mai 2019 ;
- la mise en place du Comité national de négociation sur la ZLECAf par arrêté conjoint n°2016-0355/MCIA/MINEFID du 23 décembre 2016 ;

Les principales réalisations au niveau organisationnel sont les suivantes :

- la mise en place d'un portail web d'informations commerciales dénommé Burkina Trade Portal (BTP) en fin 2018, destiné à collecter et à rendre disponible, l'ensemble des informations sur les procédures d'accomplissement des formalités administratives du commerce extérieur;
- la rétrocession de la mise en œuvre du Programme de vérification des importations (PVI) à l'administration douanière en lieu et place de la société d'inspection, telle que recommandée par l'AFE ;
- l'optimisation de l'utilisation de SYDONIA WORLD et son ouverture à internet.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de l'AFE de l'OMC, le Burkina Faso bénéficie de l'Assistance technique et de renforcement des capacités (ATRC) du Centre du commerce international (ITC), de la Banque mondiale, du Programme des nations unies pour le développement (PNUD), de la Conférence des nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de l'UEMOA et du Cadre intégré renforcé (CIR), etc.

Les différentes interventions en matière de facilitation des échanges au Burkina Faso ont permis également :

³ Administration publique, secteur privé, organisations professionnelles et Organisations de la société civile

- La mise en œuvre du Programme régional de facilitation des échanges, du projet de Facilitation du transport, du transit et des échanges en Afrique de l'ouest pour une meilleure participation aux chaînes de valeurs régionales ;
- la réalisation de l'auto-évaluation des besoins du Burkina Faso pour la mise en œuvre de l'AFE en 2014 et sa mise à jour en 2018 ;
- la mise à jour de la catégorisation des mesures de l'AFE en 2018 ;
- l'élaboration de la feuille de route nationale pour la mise en œuvre des mesures de catégories B et C de l'AFE en 2018 ;
- la notification régulière des dates de mise en œuvre des mesures de la catégorie B et des dates indicatives de mise en œuvre des mesures de la catégorie C ;
- l'établissement d'un mécanisme de décisions anticipées pour le classement tarifaire et l'origine des marchandises ;
- la poursuite des consultations nationales sur la ZLECAf.

La mise en œuvre des réformes de facilitation des échanges a permis aux acteurs du commerce extérieur de s'approprier les différentes procédures légales. En outre, la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges permettent aux acteurs d'accomplir leur formalité dans les meilleurs délais.

Cependant, des difficultés subsistent quant à la disponibilité des matériels technologiques de pointe aux postes frontières, la persistance de certaines pratiques anormales sur les corridors et l'absence de données statistiques sur le petit commerce transfrontalier. Ainsi, la principale difficulté que rencontre le CNFE est le manque de ressources pour la mise en œuvre de la feuille de route de la facilitation des échanges et la pérennisation des interventions des Partenaires techniques et financiers.

III.3.2.2. Promotion de l'intégration des entreprises nationales dans le commerce international

Le Burkina Faso a mis en place plusieurs initiatives de promotion de l'intégration des entreprises nationales dans le commerce international. Il s'agit entre autres du Forum ouest-africain de développement des entreprises (Africallia), des Journées de promotion économiques et commerciales (JPEC) et des Journées économiques du Burkina Faso (JEB) à l'extérieur.

Initié par la CCI-BF, Africallia se tient tous les deux (02) ans au Burkina Faso depuis la 1^{ère} édition en 2010. L'objectif de ce forum est d'offrir aux PME/PMI de l'espace UEMOA, de réelles opportunités de se rencontrer et de nouer des relations d'affaires entre elles et avec d'autres entreprises du reste du monde.

Concernant les JPEC, elles s'inscrivent dans la stratégie de consolidation des relations économiques et commerciales entre le Burkina Faso et les autres pays de la sous-région ouest africaine. Dans ce sens, le Gouvernement burkinabè organise depuis 2015, des JPEC dont l'objectif est de promouvoir les activités économiques, commerciales et culturelles du Burkina Faso et de renforcer les liens de coopération et d'amitié avec les pays de la sous-région ouest africaine.

Par ailleurs, dans sa dynamique de promotion des opérateurs économiques et du secteur privé, le Burkina Faso organise les JEB depuis 2014. Ces journées qui se tiennent chaque année sont des tribunes pour présenter les avantages et les mécanismes d'investissement aux opérateurs économiques des pays hôtes et de la diaspora burkinabè.

III.4. Intégration et coopération régionales

Les pays en développement sans littoral sont confrontés à des difficultés spécifiques liées à leur enclavement et qui nécessitent la mise en œuvre de stratégies efficaces pour promouvoir une coopération dynamique entre eux et les pays en développement de transit dans une vision de développement harmonisé. Selon Ban Ki-moon, ancien Secrétaire général des Nations unies, l'intégration régionale peut propulser les pays en développement sans littoral, d'Etats enclavés en Etats interconnectés. Pour ce faire, chaque pays devrait jouer sa partition dans la promotion de l'intégration et la coopération régionales.

Dans cette optique, plusieurs politiques sont mises en œuvre par le Burkina Faso en partenariat avec certains de ses voisins et les organisations régionales et sous régionales auxquelles il est membre. Ces efforts visent à : (i) améliorer la connectivité du transport de transit, (ii) assurer un commerce intrarégional plus important, (iii) harmoniser les politiques réglementaires et les procédures douanières et (iv) renforcer la coopération entre les agences frontalières pour développer les marchés régionaux.

Sur la période de mise en œuvre du PAV, le Burkina Faso a mis en œuvre plusieurs politiques qui ont permis de réaliser des progrès notables en matière d'intégration et de coopération régionales.

III.4.1. Connectivité du transport de transit

La mise en œuvre des politiques et stratégies ont permis d'enregistrer des acquis en matière de connectivité du transport de transit sur la période 2014 - 2022, dont les plus importants sont : (i) la réalisation de l'étude de faisabilité pour l'interconnexion ferroviaire Burkina-Ghana, (ii) la construction de postes de pesage sur les routes communautaires, (iii) le maintien de la capacité de l'infrastructure ferroviaire à 1 000 000 t/an et (iv) l'acquisition de nouveaux équipements de contrôle de la charge à l'essieu et l'équipement des plateformes émettant plus de 200 000 tonnes de fret par an conformément au Règlement 14 de l'UEMOA.

La principale difficulté qui entrave la bonne connectivité du transport de transit reste le faible développement des infrastructures de transport.

Les principaux défis à relever par le Burkina Faso afin de contribuer à une meilleure connectivité du transport de transit sont les suivants :

- l'amélioration de la desserte du pays par la réalisation d'infrastructures aux normes internationales ;
- la sauvegarde du patrimoine routier ;

- la modernisation et la professionnalisation des acteurs privés du secteur des transports ;

III.4.2. Commerce intrarégional

En matière de promotion du commerce intrarégional, les principaux acquis obtenus de la mise en œuvre des politiques et stratégies sont, entre autres : (i) la mise en place et l'animation d'un mécanisme de surveillance de la gouvernance des corridors d'alerte sur les pratiques anormales, (ii) la mise en place des postes de contrôle juxtaposés de Cinkansé, (frontière Togo-Burkina Faso), de Peterkole (frontière Niger-Burkina Faso via Dori), (iii) l'interconnexion des systèmes douaniers du Burkina Faso et du Togo, (iv) l'interconnexion des systèmes douaniers du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire pour le transport de marchandises par rail, (v) la création du port sec de Bobo-Dioulasso et (vi) la participation aux travaux entrant dans le cadre des négociations multilatérales, régionales et bilatérales pour la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et la définition d'un plan de plaidoyer en faveur de la compétitivité du coton africain.

Les principales insuffisances dans le domaine du commerce intrarégional portent sur : (i) le non-respect de certains textes réglementaires commerciaux, (ii) l'insuffisance des infrastructures de commercialisation, (iii) la faible qualité des produits, (iv) l'insuffisance de l'information sur les marchés internationaux, (v) la faible diversification des exportations du pays, (vi) la fraude et la contrefaçon. Par ailleurs, il convient de relever la suspension du Burkina Faso en 2022 des instances des organisations régionales entraînant un ralentissement de son activité diplomatique et de sa participation aux processus de prise de décisions visant la promotion du commerce intrarégional.

Les principaux défis à relever en lien avec le commerce intrarégional sont : (i) l'amélioration de l'information sur le marché international, (ii) le renforcement des infrastructures de commercialisation, (iii) la diversification des produits d'exportation, (iv) l'amélioration de la qualité des produits mis sur le marché international, (v) le renforcement de la lutte contre la fraude et la contrefaçon et (vi) la poursuite de l'interconnexion des systèmes douaniers du Burkina Faso avec ceux des pays voisins.

III.4.3. Réseaux de distribution d'énergie

Les politiques et stratégies liées à la mise en place de réseaux de distribution d'énergie ont pour objectifs, entre autres, le développement et le renforcement des réseaux de production et de distribution d'énergie à travers l'interconnexion avec certains pays voisins.

Leur mise en œuvre ont permis la construction de la ligne Bolgatenga-Ouaga de 225kV et le renforcement de l'interconnexion électrique entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.

Aussi, des conventions de financement ont été signées dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'interconnexion électrique 330 kV Dorsale Nord du WAPP (Nigeria-Niger-Burkina Faso-Bénin). Ce projet consiste à réaliser une ligne de transport Très Haute Tension (330 kV) et des postes connexes dans les quatre (04) pays concernés.

La réalisation dudit projet permettra au Burkina Faso d'accroître l'offre d'énergie à travers l'importation de 150 MW en sus de la production locale dès 2024 à un prix inférieur au coût de production locale.

Par ailleurs, des études de faisabilité ont été réalisées dans le cadre du projet d'interconnexion électrique 330 kV Han-Bobo-Dioulasso-Sikasso-Bamako. Le projet vise comme objectif principal la construction d'une ligne de transport haute tension de 330 kV allant de Han au Ghana en passant par Bobo-Dioulasso au Burkina Faso, Sikasso au Mali jusqu'à Bamako. Les études de faisabilité sont en cours d'actualisation avec l'appui de la Banque Mondiale.

Les principaux obstacles dans le domaine de l'énergie sont relatifs aux difficultés de mobilisation des ressources et la situation sécuritaire difficile pour la réalisation des projets communautaires en matière d'énergie.

Concernant les défis, les plus importants dans le secteur de l'énergie sont : (i) l'accroissement de la production en quantité et en qualité de l'énergie électrique à travers la poursuite des interconnexions, (ii) la disponibilité des hydrocarbures en quantité et en qualité à travers la réalisation de pipelines et (iii) le renforcement de la coopération régionale en matière d'échange d'énergie.

A la lumière de l'analyse qui précède, les recommandations majeures suivantes sont formulées en vue du renforcement de l'intégration et la coopération régionales dans les domaines concernés :

- assurer une meilleure coordination des interventions des organisations d'intégration et de coopération régionales ;
- améliorer la communication entre les organisations d'intégration et de coopération régionales ;
- mutualiser les ressources pour l'exécution des projets de développement régionaux en lien avec le commerce, les transports, l'énergie etc ;
- soutenir la réalisation d'infrastructures et d'équipements sociaux et économiques transfrontaliers ;

- assurer l'effectivité des mécanismes de solidarité économique sous-régionale ;
- promouvoir et respecter les mesures concertées de facilitation des échanges et des paiements ;
- assurer le respect des principes communautaires de liberté de mouvement des biens, des personnes et des capitaux et le droit d'établissement au niveau sous-régional.

III.5. Transformation structurelle de l'économie

La transformation structurelle de l'économie du Burkina Faso est bâtie sur un processus qui vise à diversifier l'économie, à réduire la dépendance aux secteurs traditionnels tels que l'agriculture et à favoriser le développement des secteurs à plus forte valeur ajoutée. La diversification de l'économie est recherchée à travers le développement des secteurs tels que l'industrie, les services et le tourisme. Des efforts sont donc déployés pour encourager l'investissement dans ces secteurs et créer un environnement propice à l'essor des entreprises. Le secteur agricole reste important pour l'économie burkinabè et des initiatives sont mises en œuvre pour la moderniser, améliorer la productivité et les chaînes de valeur ainsi que promouvoir l'agro-industrie. Le schéma de transformation structurelle de l'économie du Burkina Faso accorde également une place de choix au développement du numérique, du capital humain adapté aux besoins de l'économie ainsi que la promotion de la recherche et de l'innovation technologique et leur connexion avec les systèmes productifs.

Ces ambitions sont définies pour le moyen et long termes, dans les référentiels sectoriels et nationaux de développement dont la mise en œuvre a permis d'enregistrer d'importants acquis sur la période 2014-2022. Cette section analyse les principaux progrès obtenus en matière de transformation structurelle de l'économie ainsi que les difficultés et les défis persistants en lien avec le Programme d'Action de Vienne.

III.5.1. Situation du schéma de transformation structurelle de l'économie du Burkina Faso⁴

L'objectif affiché dans le schéma de la transformation de l'économie burkinabè est d'améliorer la productivité des secteurs, ce qui nécessite de relever les défis liés aux contraintes infrastructurelles telles que l'accès à l'eau, à l'énergie et aux Technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi que le développement du capital humain et la gouvernance. Malgré sept (07) années d'intervention de l'action publique, la transformation de l'économie a commencé, mais elle reste insuffisante pour générer des retombées économiques et sociales positives, telles que la création d'emplois et l'amélioration du niveau de vie des populations. La situation illustrative du schéma est présentée dans le **Graphique 4**.

Ainsi, entre 2016 et 2020, le secteur primaire a connu une dynamique de croissance, bien que faible, de sa productivité, passant de 353 000 FCFA en 2015 à 413 000 FCFA en 2020.

⁴ Rapport annuel de performance 2020 de la politique nationale de développement 2016-2020

La part de la valeur ajoutée du secteur primaire dans le PIB a diminué, comme prévu dans le PNDES 2016-2020, passant de 30 % en 2015 à 25 % en 2020, au profit d'autres secteurs, notamment le secteur tertiaire, au détriment du secteur secondaire. De plus, le taux de commercialisation des produits agricoles a connu une amélioration exceptionnelle, atteignant presque la cible fixée pour 2020 (37 % en 2020 pour une cible de 37,5 %, contre 25 % en 2015⁵).

En ce qui concerne le développement du secteur secondaire, sa valeur ajoutée est restée stable entre 2016 et 2020, au lieu de se renforcer comme prévu (environ 20 % en moyenne par rapport à une cible de 22 % à terme). Cette stabilité est soutenue par la bonne orientation de l'activité extractive, au détriment de l'essor de l'industrie manufacturière, dont la valeur ajoutée a diminué continuellement au fil des années, passant de 6,6 % en 2015 à 3 % en 2020.

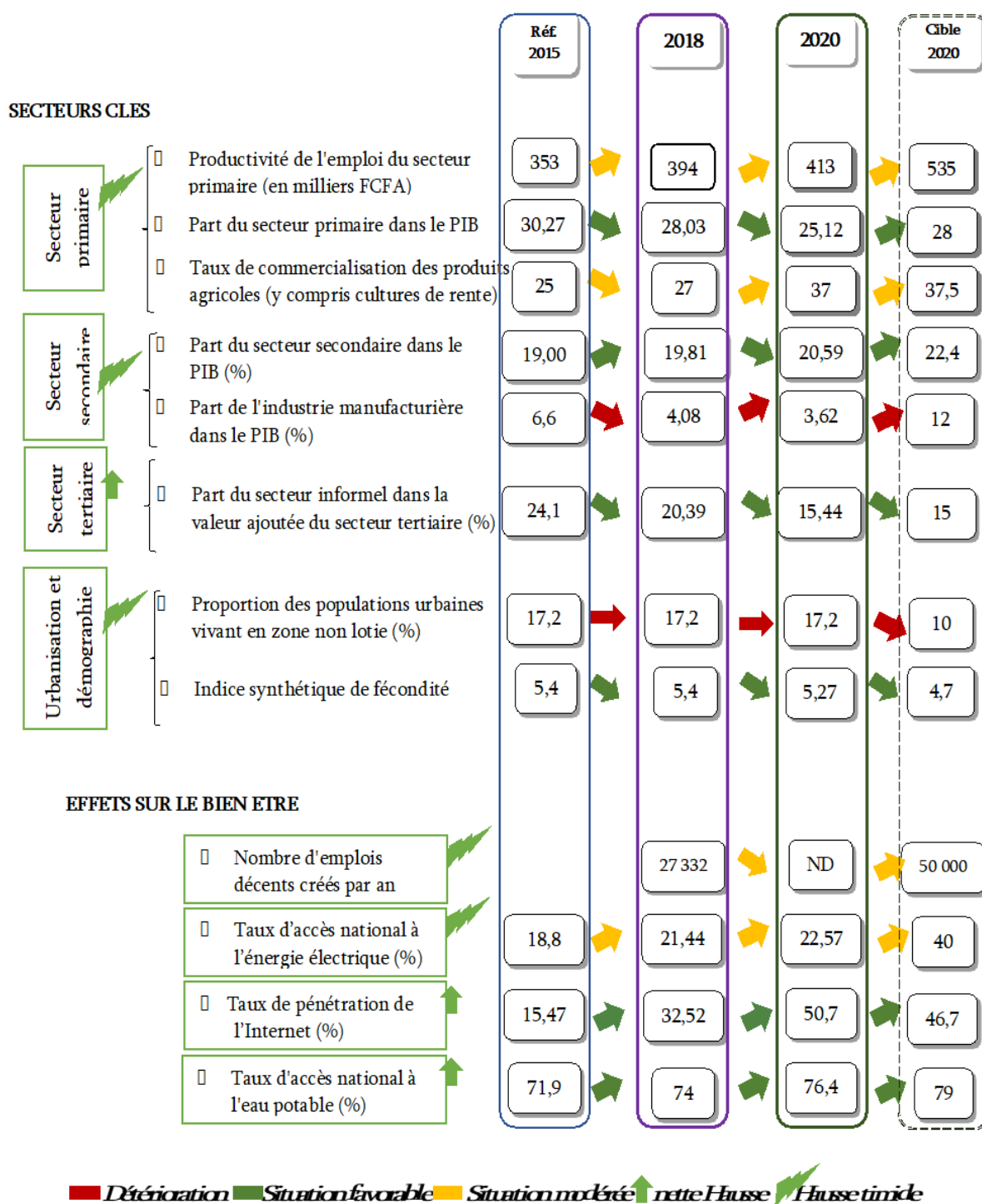
Dans le secteur des services, la tendance à la baisse du poids de l'informel s'est confirmée entre 2016 et 2020, passant à 15,44 % en 2020 contre 24 % en 2015, même si la professionnalisation du secteur tertiaire demeure un défi majeur.

En ce qui concerne l'urbanisation et la démographie, malgré une légère diminution du taux de fécondité qui reste une tendance durable, une proportion importante de la population urbaine vit dans des zones non loties. Néanmoins, des améliorations positives liées à la dynamique de développement ont été ressenties en termes de bien-être de la population, notamment l'accès à l'énergie, à l'eau potable et aux nouvelles Technologies de l'information et de la communication, même si la création d'emplois reste en deçà des attentes.

Dans l'ensemble, les mesures mises en œuvre dans le cadre de la Politique nationale de développement entre 2016 et 2020 ont permis de commencer à transformer le modèle de développement, mais les changements structurels souhaités restent limités. Cependant, des signes encourageants se manifestent en termes d'impact sur le bien-être de la population, ce qui renforce le défi d'accélérer la transformation de l'économie en favorisant le développement du tissu industriel pour accroître l'employabilité de la main-d'œuvre locale.

⁵ Rapport annuel de performance 2020 du PNDES 2016-2020

Graphique 4 : Principaux indicateurs de la transformation de l'économie burkinabè



Source : rapport annuel de performance 2020 du PNDES 2016-2020

III.5.2. Secteur de production agro-sylvo-pastorale

La mise en œuvre des politiques et stratégies dans le secteur de production **agro-sylvo-pastorale** a permis d'obtenir d'importants acquis dans l'accroissement de la productivité et de la valeur ajoutée.

III.5.2.1. Accroissement de la productivité

Dans le sous-secteur agricole, de nombreuses actions structurantes ont été conduites dans le cadre des stratégies en vue d'améliorer durablement la productivité agricole. Il s'agit entre autres de : (i) l'augmentation de la capacité de stockage en eau de surface de 5 030,55 millions de m³ en 2015 à 6 140,84 millions de m³ en 2020 ; (ii) l'aménagement de 38 886 ha de bas-fonds et de 11 510 ha de périmètres irrigués dans le cadre de la promotion de l'agriculture sous maîtrise totale d'eau ; (iii), la mise à disposition des producteurs à prix subventionné de 72 926 équipements à traction animale, de 408 tracteurs, de 1 569 motopompes et plus de 1 848 kits d'irrigation entre 2016 et 2022 ; (iv) la mise en place d'une unité de mélangeur d'engrais (NPK et Urée) d'une capacité de 90 tonnes/heure.

Dans le domaine des ressources animales, les actions entreprises ont visé l'amélioration de la santé animale, l'alimentation des bétails, la transformation des produits animaux et leur mise en marché. Pour ce faire, les principaux acquis ont porté, entre autres, sur : (i) la création et l'aménagement de 263 044 ha d'espaces pastoraux, (ii) la mise à disposition à prix subventionnés de 158 284 tonnes de sous-produits agricoles et industriels et de 26 252 tonnes de semences fourragères aux producteurs, (iii) la mise en œuvre d'initiatives de promotion des unités de production d'aliments de bétails et de volailles ; (iv) la conduite de campagnes de vaccination du bétail et de la volaille contre la Péri pneumonie contagieuse bovine (PPCB) et la Maladie de Newcastle (MNC) ; (v) l'insémination de plus de 26 000 vaches avec des semences de race laitière européenne et brésilienne ; (vi) l'introduction de plus de 11 500 animaux performants auprès des producteurs.

Ces initiatives ont permis une légère amélioration de la productivité des actifs agricoles qui est passée de 357 000 FCFA en 2015 à 413 000 FCFA en 2020, une amélioration de la couverture vaccinale du bétail et de la volaille et du taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel à partir de 2018 avec une moyenne de 100% entre 2018 et 2022 contre une moyenne de 64,01% entre 2015 et 2017.

III.5.2.2. Accroissement de la valeur ajoutée

Face à l'objectif de développement durable du secteur de production agro-sylvo-pastorale, des initiatives innovantes ont été entreprises ces dernières années par les pouvoirs publics

afin d'accroître de façon durable la valeur ajoutée du secteur. Ces initiatives sont entre autres :

- la mise en place d'infrastructures agricoles post récoltes (conserveries, comptoirs, magasins). Entre 2016 et 2020, 548 infrastructures post-récoltes ont été construites sur l'étendue du territoire national dont 453 magasins de stockage, 16 comptoirs d'achat et 97 unités de conservation de produits maraichers ;
- l'acquisition de 108 kits de transformation de produits frais (tomate, pomme de terre, mangue) ;
- la promotion de l'agriculture contractuelle par la poursuite de la structuration des coopératives agricoles des filières émergentes et la mise en relation avec les autres acteurs des filières ;
- la mise en place d'un incubateur innovant d'entrepreneurs agricoles en 2020 avec une première cohorte de quatorze (14) entrepreneurs en cours de formation. L'objectif de l'incubateur est de former les acteurs aux métiers de l'agriculture ;
- la mise en place d'une police d'assurance agricole couvrant cinq (05) régions du pays ;
- la mise en place d'un modèle d'exploitation rizicole porté par les promoteurs privés. L'objectif de cette initiative est de contribuer à la réalisation de l'autosuffisance en riz et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale par l'aménagement en plusieurs phases de 50 000 ha de périmètres irrigués à travers le partenariat public privé.

En dépit des progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques sectorielles de développement du secteur de production agro-sylvo-pastorale, des difficultés ont été rencontrées. Les principales portent sur : (i) la faiblesse de l'accès des acteurs du secteur agricole aux crédits, aux services financiers, aux intrants et équipements de productions, (ii) la faible intensification des systèmes de productions agricoles, (iii) la faible professionnalisation et organisation des acteurs des filières de production agricole, (iv) la faible transformation des produits agricoles, (v) la forte dépendance du secteur agricole à la pluviométrie et (vi) la faible sécurisation des terres agricoles, des espaces pastoraux et de conservation.

Les principaux défis à relever en lien avec le secteur agro-sylvo-pastoral concernent : (i) la mise en place des mécanismes de financements innovants dans le secteur agricole ; (ii) l'accroissement et l'accessibilité de l'offre locale en intrants et équipements agricoles ; (iii) l'accroissement des doses d'utilisation des engrais à leurs niveaux recommandés ; (iv) la promotion des techniques et technologies améliorées ; (v) la professionnalisation des acteurs

du secteur ; (vi) la promotion de la transformation locale des produits agricoles et (vii) l'accélération du processus de sécurisation foncière en milieu rural.

III.5.3. Secteur industriel, artisanal et touristique

La modification structurelle de l'économie Burkinabè passe également par une amélioration de la production, de la productivité et de la compétitivité du secteur industriel et artisanal notamment de l'industrie manufacturière. Pour relever le défi de l'industrialisation, le gouvernement s'est donné pour ambition dans le cadre du Plan national de développement économique et social, de développer un secteur industriel, artisanal et touristique compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents.

La mise en œuvre des politiques et stratégies a permis d'obtenir des acquis importants dans le domaine de la facilitation des affaires, de la promotion des investissements des PME/PMI, de l'activité minière, de l'artisanat et du tourisme.

III.5.3.1. Facilitation des affaires

Dans le domaine de la facilitation des affaires, le pays a engagé des réformes du cadre institutionnel pour le rendre favorable aux affaires à travers notamment: (i) la création d'un secrétariat permanent des réformes des licences d'affaires ; (ii) la création d'un Guichet unique de prestations aux entreprises (GUPE) afin de faciliter les formalités de raccordement des entreprises au réseau électrique ; (iii) la restructuration de la rencontre annuelle Gouvernement – Secteur privé en Cadre d'orientation du Dialogue État-secteur privé (CODESP) ; (iv) la déconcentration du Centre de formalités des entreprises (CEFORE) et (v) la restructuration de l'Agence de promotion des investissements (API).

A ces réformes du cadre institutionnel s'ajoutent les initiatives en faveur de l'amélioration du climat des affaires. Il s'agit notamment de : (i) l'adoption d'un décret portant fixation des dispositions nationales applicables à la forme des statuts et au capital pour les Sociétés à responsabilité limitée (SARL) au Burkina Faso; (ii) la réduction des délais de création d'entreprises de 72 à 24 heures ; (iii) la désignation du Tribunal de commerce de ouagadougou comme seul compétent pour l'accomplissement des opérations relatives aux sûretés ; (iv) l'opérationnalisation d'un Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) ; (v) la réduction des frais d'obtention des études de sécurité incendie et (vi) la mise en place de système électronique de paiement des impôts et taxes.

III.5.3.2. Promotion des investissements,

Le Burkina Faso a développé des initiatives pour favoriser l'investissement privé aussi bien national qu'étranger. Au nombre de ces actions figurent (i) l'adoption de la loi N°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso ; (ii) l'adoption de la loi

N°038-2018 portant Code des investissements au Burkina Faso ; (iii) l'adoption de la Loi n°017-2018/AN du 17 mai 2018 portant code des investissements agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique et (iv) l'adoption de la Loi n°58-2017/AN du 20 décembre 2017 portant du Code général des impôts du Burkina Faso.

III.5.3.3. Promotion des Petites et moyennes entreprises/industries (PME/PMI)

Les PME/PMI jouent un rôle important dans la densification du tissu économique et la création d'emplois particulièrement dans les pays en développement. Elles constituent un levier essentiel dans le processus de transformation structurelle des économies africaines. Au Burkina Faso, la promotion des PME/PMI a été au cœur de la politique d'industrialisation avec comme principaux acquis : (i) l'adoption de la loi d'orientation de promotion des PME/PMI qui fixe les règles générales d'orientation de promotion des PME au Burkina Faso ; (ii) l'adoption de la charte des PME/PMI qui définit le cadre général des mesures incitatives pour la promotion et le développement des PME, ainsi que les obligations et engagements des parties prenantes ; (iii) l'appui en équipement modernes de production à plus de 170 PME et (iv) la création d'un Fonds de restructuration des entreprises en difficulté.

III.5.3.4. Promotion de l'activité minière

Les principaux acquis enregistrés dans le domaine de l'activité minière portent sur : (i) l'adoption de 29 textes d'application du code minier ; (ii) l'opérationnalisation de l'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées (ANEEMAS) ; (iii) l'opérationnalisation du Fonds minier de développement local ; (iv) l'opérationnalisation du Fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine ; (v) l'opérationnalisation du Fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre et (vi) l'opérationnalisation du Fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés.

III.5.3.5. Promotion de l'artisanat

Les initiatives de promotion de l'artisanat ont été marquées au cours de la période sous revue par la construction et l'opérationnalisation des Villages artisanaux de Bobo-Dioulasso et de Kaya, l'organisation des éditions des manifestations internationales et régionales de promotion de l'artisanat (Salon international de l'artisanat (SIAO) et Salon régional de l'artisanat (SARA)). A ces actions s'ajoutent les initiatives de facilitation de l'accès des artisans à la commande publique à travers un accord-cadre entre le Gouvernement et la Chambre des métiers de l'artisanat du Burkina Faso (CMA-BF) et le renforcement du cadre

règlementaire et institutionnel de l'artisanat notamment par : (i) l'adoption de six (06) textes d'application du Code communautaire de l'artisanat de l'UEMOA ; (ii) l'opérationnalisation des registres de métiers et (iii) la création du Cadre national de concertation des acteurs du secteur de l'artisanat au Burkina Faso (CNCA-BF).

III.5.3.6. Promotion du tourisme

Le Burkina Faso s'est engagé depuis plusieurs années dans la prise en compte du tourisme dans les politiques publiques. Le tourisme en tant que secteur de services à forte intensité de main-d'œuvre contribue à la croissance économique et à la création de richesse.

La mise en œuvre des politiques et stratégies dans ce secteur a permis d'enregistrer des résultats qui sont, entre autres : (i) l'amélioration de la visibilité de la destination « Burkina Faso » ; (ii) la tenue des manifestations majeures de promotion culturelle et touristique (Semaine nationale de la culture (SNC), Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO)) et (iii) l'inscription de sites de patrimoine culturel, naturel ou mixte sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Les principales insuffisances relevées dans le domaine du tourisme sont : (i) : le faible soutien technique et financier au développement des industries touristiques fortes et compétitives ; (ii) le faible niveau de réalisation des investissements et réformes stratégiques ; (iii) la faible promotion du numérique dans le secteur et (iv) la vétusté des infrastructures de tourisme.

Au regard des insuffisances ci-dessus mentionnées, les défis suivants sont à relever : (i) l'accroissement du volume des investissements dans le secteur ; (ii) le renforcement de l'appui technique et financier au développement des industries culturelles et touristiques ; (iii) la promotion du numérique dans le secteur et (iv) le développement d'une communication favorable à la relance du tourisme, à la promotion et au développement des industries touristiques.

En somme, les actions entreprises par le Burkina Faso en matière de développement industrielle ont induit une légère amélioration de la part du secteur secondaire dans la production totale. Cette part est en effet passée de 24,4% en 2015 à 28,9% en 2021. Elle est estimée en 2022 à 25,1%, soit une baisse de 3,7 points de pourcentage par rapport à 2021. Sur l'ensemble de la période sous revue, la part de la valeur ajoutée du secteur secondaire dans le PIB s'est établi en moyenne à 25,3% contre 21,6% pour le secteur primaire et 43,3% pour le secteur tertiaire.

Aussi, l'analyse des différentes branches industrielles montre une dynamique d'accroissement continu des valeurs ajoutées de l'industrie extractive, de l'industrie manufacturière et des autres industries à des rythmes annuels moyens respectifs de 9,2%, 3,4% et 6,7% sur la période 2014-2022. Toutefois, la part de la branche manufacturière dans la production totale a décliné au fil des années au profit de l'industrie extractive. En effet, cette part est passée de 13,6 % en 2006 à 11,0% en 2014 pour se situer à 8,6% en 2022. Parallèlement, celle de l'industrie extractive est passée de 1,6% du PIB en 2006 à 9,6% en 2014 pour se situer à 14,5% en 2021 avant de fléchir à 11,6% en 2022.

Conséquemment, la part de la production manufacturière dans les exportations totales du pays s'est dégradée sur la période passant d'une moyenne de 6,6% au cours de la décennie 2003-2013 à 3,6% sur la période 2014-2021. Les exportations du pays restent ainsi concentrées autour des produits de l'industrie extractives (75,2%), et des produits agricoles primaires comme le coton (9,7%), le sésame (2,4%) et la noix de cajou (3,1%). Le potentiel de transformation existant dans les filières de karité, d'anacarde, du textile-habillement, des fruits et légumes et de la filière bétail-viande et produits laitiers demeure faiblement exploité.

Par ailleurs, les facilités introduites au cours de la période sous revue ont permis d'accroître la création annuelle d'entreprises dans le pays. Le nombre d'entreprises formelles nouvellement créées s'est accru de manière continue à un rythme annuel moyen de 8,9 % entre 2014 et 2021. Cependant, la répartition sectorielle de ces entreprises montre une prédominance des entreprises commerciales par rapport à celles du domaine industriel. Selon les résultats du septième recensement industriel et commercial réalisé en 2018, les entreprises du domaine industriel représentent seulement 19% du nombre total d'entreprises recensées contre 52,6% pour les entreprises commerciales et 28,2 % pour les entreprises de services.

Les différents diagnostics du secteur industriel du pays révèlent une faiblesse des investissements réalisés dans le secteur, le coût élevé des facteurs de production, l'insuffisance des infrastructures de soutien à la production, la faible connexion avec le secteur agricole et l'insuffisance de ressources humaines qualifiées, etc.

Les défis majeurs à relever par le Burkina Faso en vue de favoriser le développement du secteur industriel et artisanal se résument comme suit : (i) le développement des ressources humaines pour répondre aux besoins de transformation structurelle de l'économie ; (ii) la promotion et l'utilisation des résultats de la recherche et de l'innovation ; (iii) la lutte contre la fraude, la contrefaçon, la corruption et la concurrence déloyale ; (iv) le développement des infrastructures de soutien à l'industrie ; (v) le développement d'un système intégré

d'intelligence économique ; (vi) l'amélioration du niveau d'approvisionnement de l'agro-industrie et (vii) la promotion et la protection de la propriété intellectuelle et industrielle.

III.5.4. Recherche et innovation technologique

Les principaux acquis issus de la mise en œuvre des politiques et stratégies dans les domaines de la recherche et l'innovation technique a permis d'obtenir d'importants résultats. Ces acquis portent sur la valorisation des résultats de recherche et la promotion de solutions innovantes et adaptées aux réalités locales.

III.5.4.1. Valorisation des résultats de recherche

Différentes initiatives majeures ont été prises dans le cadre de la valorisation des résultats de recherches. Il s'agit, entre autres de :

- l'organisation du Salon international de l'invention et de l'innovation technologique (SIAIT) depuis 2014 afin de promouvoir l'innovation technologique au Burkina Faso ;
- l'organisation annuelle de la Semaine du numérique (SN) depuis 2013 qui vise à promouvoir les TIC et l'utilisation de l'Internet dans le pays ;
- la mise en œuvre du Programme d'appui à la recherche scientifique et technologique (PAREST) depuis 2017. Ce programme vise à soutenir la recherche scientifique et technologique au Burkina Faso. Il encourage la collaboration entre les chercheurs, favorise le transfert de technologie et soutient le développement de projets innovants à fort potentiel socio-économique ;
- la création de huit (08) lycées scientifiques depuis 2016. Ces établissements offrent un enseignement axé sur les sciences et la technologie ;
- la mise en place du Fonds national de la recherche et l'innovation pour le développement (FONRID) en 2020, destiné à soutenir la recherche scientifique et technologique ;
- le lancement de l'initiative "Smart Villages" en 2021, qui vise à développer des solutions technologiques adaptées aux besoins des communautés rurales, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation et de la santé ;
- la création de l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et de l'Innovation (ANVAR) en 2016. L'ANVAR a pour mission la promotion et la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation au Burkina Faso, en favorisant le transfert de technologie vers les secteurs productifs ;
- la mise en œuvre du Programme national de valorisation de la recherche (PNVR) depuis 2016. Ce programme vise à promouvoir la recherche scientifique et

technologique au Burkina Faso. Il soutient financièrement les projets de recherche innovants et favorise le transfert de technologies entre les chercheurs et le secteur industriel. Depuis son lancement, le PNVR a financé plus de 50 projets de recherche ;

- la mise en place du programme de transfert de technologie en décembre 2021 avec pour objectif de faciliter le transfert de technologies entre les instituts de recherche et les entreprises locales ;
- la mise en œuvre du programme d'incubation et d'accélération de start-ups technologiques en 2022. Il fournit un soutien financier, technique et commercial pour aider les entrepreneurs à transformer leurs idées en produits commercialisables.

III.5.4.2. Promotion de solutions innovantes et adaptées aux réalités locales

La promotion de procédés et technologies innovants et adaptés aux conditions locales au Burkina Faso est un nouvel élan dans lequel le Gouvernement s'est inscrit dans l'optique de rendre la recherche utile à l'amélioration des conditions de vie des populations. A cet effet, le Burkina Faso a lancé des programmes visant à soutenir l'agriculture durable, l'énergie renouvelable et l'accès aux TIC dans les zones rurales. Ces programmes ont été mis en œuvre pour renforcer la productivité agricole, réduire la dépendance aux combustibles fossiles et promouvoir l'inclusion numérique. En outre, des initiatives ont été lancées pour encourager l'utilisation de techniques agricoles durables, telles que l'agroforesterie et l'agriculture de conservation. Le gouvernement a également soutenu le déploiement de solutions d'énergies renouvelables, telle que l'énergie solaire pour répondre aux besoins énergétiques de la population.

Cette dynamique a permis de mettre en place plusieurs procédés et technologies rentables et adaptées aux conditions locales parmi lesquelles on peut citer :

- la promotion de l'énergie solaire hors réseau depuis 2010 : le Burkina Faso a commencé l'utilisation de l'énergie solaire hors réseau pour fournir de l'électricité aux zones rurales éloignées. Des projets d'installation de panneaux solaires ont été mis en place pour alimenter les foyers, les écoles et les centres de santé, ce qui a permis de réduire la dépendance aux combustibles fossiles.
- la promotion de l'agriculture intelligente lancée en 2020 : l'utilisation de techniques agricoles modernes telles que l'agroforesterie, l'irrigation goutte à goutte, et l'utilisation de semences améliorées pour augmenter les rendements et résister aux conditions climatiques difficiles. La construction de barrages et de réservoirs, et la

réutilisation des eaux usées pour optimiser l'utilisation de l'eau et soutenir l'agriculture.

- la transformation agroalimentaire adaptée aux ressources locales : l'introduction de technologies de transformation des produits agricoles, telles que les unités de transformation de céréales, les séchoirs solaires, et les techniques de conservation des aliments, pour valoriser les récoltes et réduire les pertes post-récolte.

Le Burkina Faso fait face à plusieurs difficultés dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation. On peut citer, entre autres : (i) l'accès limité aux TIC ; (ii) le faible investissement dans la recherche et développement (0,17% du PIB en 2019, Banque mondiale) ; (iii) la faible collaboration entre les secteurs public et privé en matière d'application des résultats de recherche ; (iv) l'insuffisance de ressources humaines dans les domaines scientifiques et technologiques et (v) le faible financement de projets innovants.

Les principaux défis auxquels le pays est confronté portent sur : (i) l'amélioration de l'accès aux TIC de qualité ; (ii) l'accroissement de l'investissement dans des technologies, de la recherche et développement, de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels ; (iii) l'accroissement du financement de projets innovants et (iv) le renforcement de la collaboration entre les secteurs public et privé.

III.6. Moyens de mise en œuvre

Le Programme d'Action de Vienne est mis en œuvre au Burkina Faso à travers les référentiels nationaux et les politiques sectorielles de développement. Les interventions sur la période 2014-2022 sont impulsées par les Politiques nationales de développement (PND) que sont la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) (2011-2015), les Plans nationaux de développement économique et social (PNDES 2016-2020 et PNDES 2021-2025). Les PND adoptées sont opérationnalisées à travers les programmes sectoriels, les plans régionaux et les projets d'envergure nationale. Ces PND sont assorties de stratégies de mobilisation des ressources internes et externes pour leur mise en œuvre.

En vue de faciliter la mobilisation des ressources extérieures et de rendre dynamique et performant le système de coopération au développement, le Burkina Faso a élaboré en 2019 une Stratégie nationale de coopération au développement (SNCD) 2020-2025. La SNCD a pour objectif général d'améliorer la performance du système de coopération au développement du Burkina Faso.

La mise en œuvre de toutes ces politiques nécessite des ressources conséquentes. Ainsi, les coûts prévisionnels de mise en œuvre ont été évalués à 7 500 milliards FCFA pour la SCADD, 15 395,4 milliards FCFA pour le PNDES 2016-2020 et 19 030,7 milliards FCFA pour le PNDES-II (2021-2025).

Le financement de ces différentes politiques se fait sur les ressources propres, les ressources extérieures et par le partenariat public-privé.

III.6.1. Mobilisation des ressources internes

Les recettes propres mobilisées de 2014 à 2022 se sont établies à **14 265,88 milliards FCFA** avec une tendance haussière sur la période. En effet, elles sont passées de **1 072,49 milliards FCFA** en 2014 à **2 400,59 milliards FCFA** en 2022, soit une hausse annuelle moyenne de **10,60%**. Cette hausse est portée essentiellement par les recettes fiscales qui sont passées de **927,91 milliards FCFA** en 2014 à **2 052,45 milliards FCFA** en 2022, soit une hausse annuelle moyenne de 10,43%. Cette hausse s'explique entre autres par les innovations majeures introduites dans les administrations fiscale et douanière (téléprocédures, facture normalisée, interconnexion des systèmes informatiques douaniers avec ceux des pays voisins) et le boom minier.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse de la mobilisation des ressources par régie de recettes sur la période concernée.

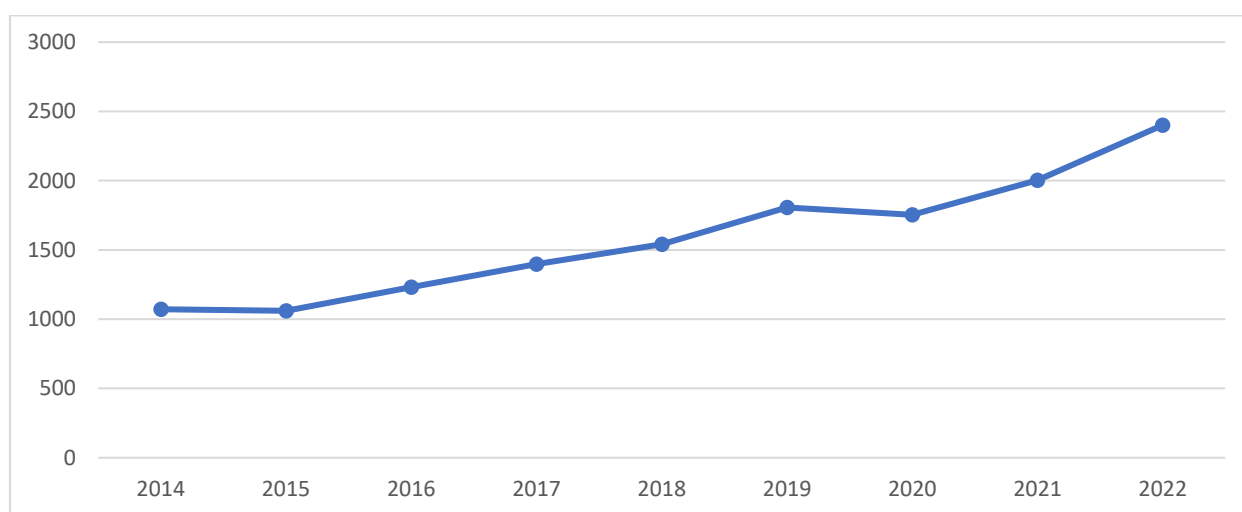
Tableau 8: mobilisation des recettes en milliards FCFA par régie de recettes.

Régies	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Douanes	431,4	440,5	488,2	575,2	639,2	638,3	611,3	696,1	945,2
Impôts	521,9	503,5	595,0	673,4	723,5	844,6	861,9	1 052,9	1 215,5
Trésor	119,3	116,7	148,8	149,1	178,0	323,1	279,6	253,9	239,8
Ensemble	1 072,5	1 060,7	1 232,0	1 397,7	1 540,7	1 806,0	1 752,8	2 002,9	2 400,6

Source : construit à partir des données de l'annuaire statistique 2022, DGESS/MEFP

L'évolution des ressources de 2014 à 2022 est représentée par le graphique ci-dessous.

Graphique 5: évolution des recettes propres en milliards FCFA de 2014 à 2022.



Source : construit à partir des données de l'annuaire statistique 2022, DGESS/MEFP

III.6.2. Aide publique au développement

L'Aide publique au développement (APD) constitue une importante source de financement du processus de développement au Burkina Faso, notamment à travers la coopération bilatérale et multilatérale, les ONG, associations et fondations de développement.

Sur la période 2014-2021, le montant cumulé de l'APD s'est élevé à 11 783 millions de dollars US. L'APD s'est chiffrée à 1 099 millions de dollars en 2014 et à 2 170 millions de dollars US en 2021 soit une hausse annuelle moyenne de 10,21%.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des sources de financement de l'APD en millions de dollars US sur la période 2014-2021.

Tableau 9: Source de financement de l'APD (en millions de dollars US)

Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Multilatéral	653,8	636,2	660,7	649,0	1 000,5	999,6	1 276,0	1 383,5
Bilatéral	405,0	409,1	400,0	424,9	427,1	473,1	782,8	699,7
ONG	41,8	55,1	34,1	65,8	61,6	76,1	82,9	86,6
Total	1 100,6	1 100,3	1 094,8	1 139,6	1 489,2	1 548,7	2 141,7	2 169,7

Source : construit à partir des données de la DGCOOP

III.6.3. Les investissements directs étrangers

Les Investissements directs étrangers (IDE) cumulés au Burkina Faso, sur la période 2014-2022, se sont chiffrés à plus de 2 294,6 milliards FCFA. En effet, ils sont passés de 230 milliards FCFA en 2014 à 290 milliards FCFA en 2022, soit une hausse annuelle moyenne de 2,94%.

Les principaux secteurs qui attirent les IDE au Burkina Faso sont les mines, les télécommunications, l'industrie, les transports, les banques et assurances. Ces dernières années, le secteur minier attire la plupart des investissements directs grâce à l'or, le zinc, le manganèse que renferme le sous-sol du pays.

L'attraction des IDE vers le Burkina Faso s'explique par l'existence de potentiels dans plusieurs domaines et l'adoption de mesures incitatives contenues dans le code minier, le code général des impôts, le code des investissements, etc.

L'opérationnalisation de nouveaux pôles de croissance (pôle de croissance du Sahel, pôle écotouristique de l'Est, pôle de croissance de Sourou et de Samandeni) devrait stimuler davantage l'activité économique et attirer des investissements.

III.6.4. Transferts de fonds

La diaspora burkinabè constitue une importante source de financement du développement national. En effet, sur la période 2014-2022, les transferts de fonds de la diaspora vers le Burkina Faso se sont établis à 1 346,75 milliards FCFA. Ce qui représente une moyenne de 150 milliards FCFA de transferts avec une hausse annuelle moyenne de 5,95%.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des transferts de la diaspora en direction du Burkina Faso sur la période 2014-2022.

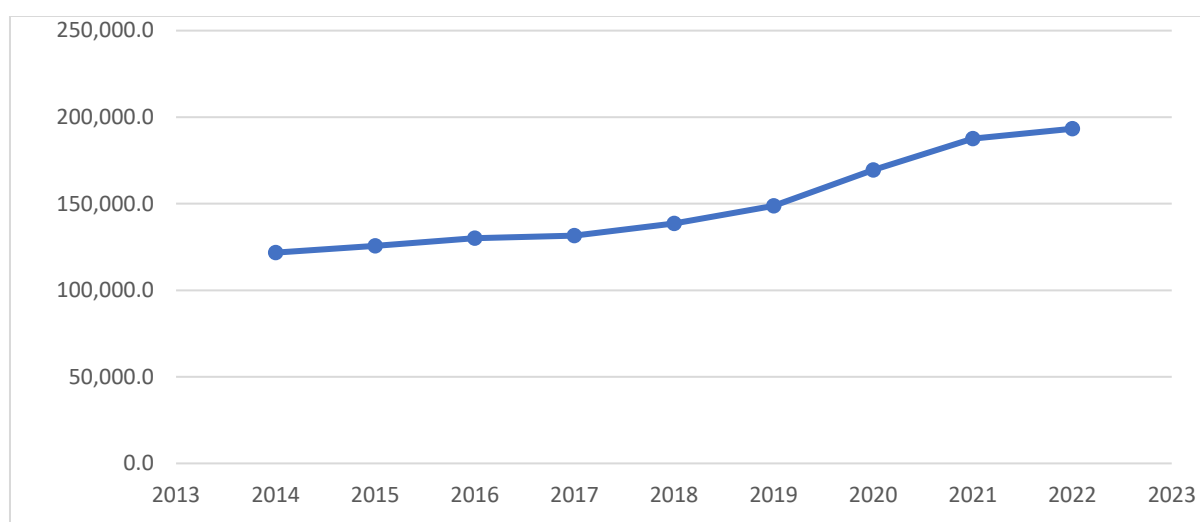
Tableau 10: Transfert de la diaspora en direction du Burkina (en millions FCFA)

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Transferts des fonds (millions FCFA)	121 770	125 701	130 149	131 536	138 539	148 724	169 481	187 539	193 310

Source : données tirées de l'Instrument automatisé de prévision (IAP), Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP), avril 2023

Le graphique ci-dessous donne l'allure de la courbe des transferts de fonds de la diaspora sur la période 2014-2022.

Graphique 6: évolution des transferts de fonds de la diaspora vers le Burkina Faso en millions FCFA de 2014 à 2022.



Source : Construit à partir des données de l'IAP, DGEP avril 2023

III.6.5. Partenariat public-privé

Dans le cadre de la diversification de ses sources de financement, le Burkina Faso a retenu le partenariat public-privé (PPP) comme un instrument de financement innovant et additionnel. C'est dans cette vision qu'il a élaboré sa première stratégie de développement des PPP en septembre 2011.

De nos jours, les PPP sont encadrés par la loi n° 032-2021/AN du 25 juin 2021 portant cadre juridique et institutionnel du partenariat public-privé au Burkina Faso et ses décrets d'application. Cet ensemble inclut le cadre institutionnel, les procédures de planification et de contractualisation des PPP ainsi que le dispositif de mise en œuvre et de suivi.

Le tableau ci-dessous fait le point des différents projets du partenariat public-privé exécutés au Burkina Faso depuis 2014.

Tableau 11: les projets PPP exécutés au Burkina Faso

N°	Intitulé	Coût (milliards F CFA)	Date de signature	Durée (années)
1.	Travaux de construction clef en main de l'échangeur du nord de Ouagadougou	95,403	20 mai 2015	7
2.	Convention spécifique de délégation de service public fixant les conditions d'investissement et d'implantation du projet de centrale solaire de ZINA	25	17 décembre 2015	25
3.	Modernisation et sécurisation des titres de transports et la re-immatriculation des véhicules	20,54	12 août 2016	5
4.	Construction, exploitation d'un système d'émission de Passeports à puce électronique (e-Passeports) et d'archivage électronique des dossiers sous forme de BOT (Build, Operate and Transfer)	9,59	21 décembre 2017	5
5.	Projet de construction et de bitumage du boulevard périphérique de la ville de Ouagadougou : contournement nord et sud	181,068	11 septembre 2018	10
6.	Projet de centrale solaire photovoltaïque de 36 MWc à Kalzi (commune rurale de Komsilga)	28,80	5 avril 2019	25
7.	Projet de centrale solaire photovoltaïque de 30 MWc à Ouagadougou	24	5 avril 2019	25
8.	Projet de centrale solaire photovoltaïque de 38 MWc à Kodeni	30,40	5 avril 2019	25
9.	Projet de centrale solaire photovoltaïque de 24 MWc à Zano	19,20	5 avril 2019	25
10.	Projet de centrale solaire photovoltaïque de 30 MWc à Pa	24	5 avril 2019	20
11.	Projet de centrale solaire voltaïque de 18 MWc de Dédougou	14,40	5 avril 2019	25
12.	Projet de concession de l'aéroport international de Ouagadougou Donsin	145,066	12 octobre 2021	30
13.	Projet back up solaire à large échelle	20,82	9 septembre 2022	6

Source : Unité Partenariat Public-Privé

Les projets exécutés depuis 2014 cumulent un coût global de 638,287 milliards FCFA et couvrent les domaines de l'énergie et des transports.

III.6.6. Coopération Sud-Sud

Le développement de la coopération entre pays du sud constitue l'un des moyens de renforcer l'intégration et la coopération régionales au regard des réalisations majeures que cela pourrait induire en matière de connectivité, de promotion de la paix et d'amélioration de la libre circulation des personnes et des biens. Les expériences les plus dynamiques et fructueuses développées par le Burkina Faso avec d'autres pays amis sont celles du Traité d'amitié et de coopération (TAC) avec la Côte d'Ivoire, le G5 Sahel et les accords de coopération avec le Ghana.

III.6.6.1. Le Traité d'amitié et de coopération entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso

Le Traité d'amitié et de coopération (TAC) entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, signé le 29 juillet 2008, est un cadre permanent de coopération entre les deux pays. Son objectif est d'instaurer une concertation et un partenariat dynamique pour garantir la stabilité et la prospérité économique des deux pays, de consolider les relations privilégiées de fraternité et de coopération dans les grands domaines d'intérêt commun, de stimuler le processus d'intégration sous régionale et de promouvoir le bien-être des peuples burkinabè et ivoirien.

Les domaines de coopération concernent entre autres l'agriculture, les transports, la sécurité, les télécommunications, l'industrie, le commerce, l'artisanat, l'énergie, l'environnement, etc.

Dans le cadre de cette coopération, les deux pays ont développé depuis 2014 d'importants projets de développement en cours de réalisation notamment :

- le projet de construction de l'autoroute Abidjan – Ouagadougou ;
- l'interconnexion électrique Burkina – Côte d'Ivoire dont la seconde phase d'opérationnalisation ambitionne d'augmenter la fourniture d'électricité par la Côte d'Ivoire au Burkina Faso de 80 à 90 Mw ;
- le projet de réhabilitation du chemin de fer Abidjan – Kaya et son prolongement jusqu'à Tambao ;
- le projet de construction de pipeline Abidjan – Ouagadougou pour approvisionner les deux pays en hydrocarbure ;

- la signature en 2014 du TAC portant création du comité conjoint de suivi du mémorandum d’entente dans les domaines de coopération commerciale, industrielle et artisanale entre le Burkina Faso et la Côte d’Ivoire ;
- la signature en 2016 de l’accord de facilitation des activités de la Chambre de commerce et d’industrie du Burkina Faso en Côte d’Ivoire.

Une telle initiative bilatérale entre pays du sud contribue au renforcement des liens d’amitié et de coopération entre ces Etats et, partant à la promotion de l’intégration et la coopération régionales.

III.6.6.2. Le G5 Sahel

Le G5 Sahel, créé en février 2014 par cinq (5) Etats à savoir le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, est un cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de développement et de sécurité. Il vise à : (i) garantir les conditions de sécurité et de développement dans l’espace des pays membres ; (ii) offrir un cadre stratégique d’intervention permettant d’améliorer les conditions de vie des populations ; (iii) allier le développement et la sécurité, soutenus par la démocratie et la bonne gouvernance dans un cadre de coopération régionale et internationale mutuellement bénéfique et (iv) promouvoir un développement régional inclusif et durable.

Dans le cadre de cette coopération, et avec l’appui de la Communauté internationale, une force conjointe transfrontalière a été formée entre ces pays pour lutter contre la montée des actions terroristes.

La situation socio-politique qui prévaut dans certains pays membres a affaibli le G5-Sahel, qui du reste a été dénoncé par le Mali qui s’est retiré de cette organisation.

III.6.6.3. La coopération entre le Burkina Faso et la République du Ghana

Le Burkina Faso et la République du Ghana entretiennent des relations d’amitié et de coopération depuis les indépendances. Le 29 novembre 1971, les deux pays, soucieux d’une meilleure intégration entre les deux peuples ont convenu d’un cadre formalisé d’échanges à travers l’institutionnalisation d’une grande Commission mixte de coopération. Depuis son institution, plus d’une dizaine de sessions de commission mixte de coopération ont réuni les autorités et les experts sectoriels respectifs des deux pays autour des questions d’intérêt commun.

Les différents projets identifiés en vue d'améliorer les échanges et promouvoir l'intégration et la coopération entre les deux pays sont, entre autres :

- la construction du poste de contrôle juxtaposé à Paga (Ghana) ;
- la réduction du nombre de postes de contrôle ;
- l'allègement des formalités douanières de passage portuaire et de transport en transit sur le corridor Ghana-Burkina Faso ;
- la mise en place de comités techniques sectoriels conjoints de suivi de la mise en œuvre de la coopération ;
- le renforcement des échanges commerciaux, l'amélioration des investissements, de la coopération industrielle et de l'artisanat ;
- l'interconnexion électrique entre Bolgatanga et Ouagadougou ;
- les interconnexions transfrontalières pour l'alimentation électrique des villes frontalières au Burkina Faso (Bawku-Bitou et Hamilé-Hamélé) ;
- les projets d'interconnexions transfrontalières à travers la possibilité d'alimenter la ville de Batié et la Mine d'or de Konkéra au Burkina Faso à partir du poste de Wa au Ghana ;
- l'établissement d'une coopération dans le domaine du gaz naturel ;
- le projet de réalisation d'un pipeline entre Bolgatanga au Ghana et Bingo au Burkina ;
- le projet d'accord sur les transports publics routiers ;
- le projet d'accord de coopération en matière de transport et de transit et le projet d'accord de siège au profit du Conseil burkinabè des chargeurs.

Les concertations entre les deux parties ont permis d'obtenir, sur la période 2014-2022, les acquis majeurs suivants :

- la dynamisation en janvier 2018, du comité conjoint d'experts sur le projet d'interconnexion ferroviaire ;
- la signature en août 2018 à Ouagadougou, de l'accord entre le Conseil Burkinabè des chargeurs et l'Autorité ghanéenne des Chargeurs pour contribuer à l'amélioration de la fluidité du transport routier entre le port de Tema et le Burkina Faso ;
- la construction d'un centre de contrôle juxtaposé à Paga ;
- l'interconnexion électrique Bolgatanga-Ouagadougou depuis le mois de juillet 2018 pour la fourniture à terme de 150 MW.

IV. Suivi de la mise en œuvre du PAV

Dans le souci d'assurer sa mise en œuvre, son suivi ainsi que son évaluation, le Programme d'Action de Vienne (PAV) en faveur des Pays en développement sans littoral pour la décennie 2014 – 2024 prévoit la mise en place de mécanismes efficaces aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial. Chaque mécanisme de suivi et d'évaluation devra être un processus continu visant à renforcer les partenariats et la responsabilité mutuelle à tous les niveaux et pour l'ensemble des acteurs. En outre, au niveau national, les pays sont invités à intégrer le PAV dans leurs stratégies de développement nationales et sectorielles afin d'en assurer la bonne mise en œuvre. Les PDSL et les pays en développement de transit sont encouragés à créer des comités de coordination nationaux, s'il y a lieu. Toutes les parties prenantes concernées devraient être associées au suivi et à l'évaluation, selon qu'il convient.

Dans le cas du Burkina Faso, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PAV n'ont pas été matérialisés par la mise en place d'un dispositif institutionnel spécifique. Toutefois, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre domaines prioritaires du PAV sont assurés par le dispositif global de suivi-évaluation des référentiels nationaux de développement.

Ainsi, sur la période 2014-2015, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des priorités du PAV ont été faits dans le cadre du dispositif global de suivi et d'évaluation de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Au niveau sectoriel, le suivi a été assuré par les ministères concernés notamment ceux en charge des secteurs du transport, des technologies de l'information et de la communication, du commerce, de l'énergie, des infrastructures et de l'économie.

Depuis 2016, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des priorités du PAV ont été réalisés à travers les organes et les instances définis dans les décrets⁶ portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation de la politique nationale de développement. Il s'agit, au titre des organes : (i) du Comité national de pilotage (CNP) ; (ii) du Comité technique national (CTN) et (iii) des Cadres sectoriels de dialogue (CSD). Quant aux instances, elles sont constituées : (i) de la revue annuelle ; (ii) de la revue technique ou pré revue et (iii) des revues sectorielles.

Au Burkina Faso, il a été créé 14 secteurs de planification. Chaque secteur de planification élabore un rapport sectoriel de performance qui fait le bilan de la mise en œuvre des politiques publiques, au titre de l'année écoulée et un rapport de performance à mi-parcours

⁶ Décret N°2017-004/PRES/PM/MINEFID du 12 janvier 2017 et son modificatif N°2018-1212/PRES/PM/MINEFID du 31 décembre 2018

Décret N°2022-0437/PRES-TRANS/PM/MEFP du 12 juillet 2022

pour faire le bilan de l'année en cours et des propositions pour accélérer la mise en œuvre des actions programmées. Ces rapports sont validés lors des revues sectorielles.

Au niveau national, il est élaboré un rapport annuel global de performance qui présente les performances de la mise en œuvre des politiques, au cours de l'année écoulée. Ce rapport de performance est présenté et validé lors de la session du Comité national de pilotage, présidé par le Premier Ministre.

Ainsi, les priorités du PAV ont été prises en charge principalement dans les rapports sectoriels suivants : (i) Commerce et services marchands ; (ii) gouvernance économique ; (iii) infrastructures de transport, de communication et d'habitat ; (iv) production agro-sylvo-pastorale ; (v) transformation industrielle et artisanat ; (vi) recherche et innovation et (vii) culture tourisme, sport et loisirs.

Les principaux progrès enregistrés dans le suivi sont : (i) le suivi de la mise en œuvre des priorités d'action du PAV dans les rapports de performance sectoriels et nationaux des Référentiels nationaux de développement (RND) ; (ii) l'élaboration du rapport national à mi-parcours de mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral 2014-2018 et (iii) l'élaboration du rapport national de mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral 2014-2022.

Quant aux insuffisances majeures enregistrées, elles sont relatives à : (i) l'inexistence d'un mécanisme au niveau national en vue de coordonner le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PAV ; (ii) la non mise en place d'un cadre de mesure de performance et/ou d'un plan d'action national et (iii) l'absence de ressources financières consacrées au suivi et évaluation du PAV.

Les principaux défis à relever afin d'améliorer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'un futur programme d'action au niveau national sont : (i) la prise en compte du suivi - évaluation de la mise en œuvre du PAV dans le dispositif de suivi et évaluation de la Politique nationale de développement et (ii) l'élaboration d'un cadre de mesure de performance et/ou d'un plan d'action national.

Tableau 12 : Cohérence entre les priorités du PAV et les objectifs stratégiques du PNDES 2021-2022 et le cadre sectoriel de dialogue en charge du suivi

Priorité d'action du PAV	Objectifs stratégiques de la Politique nationale de développement	Cadre sectoriel de dialogue en charge du suivi - évaluation des actions du PAV
Priorité d'action 1 : Questions fondamentales de politique en matière de transit	Objectif stratégique 2.3 : Promouvoir la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionale et internationale	Gouvernance économique (GE) Gouvernance administrative et locale (GAL)
Priorité d'action 2 : Développement et entretien de l'infrastructure	Objectif stratégique 4.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat (ITCH)
Priorité d'action 3 : Commerce international et facilitation du commerce	Objectif stratégique 4.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents	Commerce et services marchands (CSM)
Priorité d'action 4 : Intégration et coopération régionales	Objectif stratégique 2.3 : renforcer la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionale et internationale	Gouvernance économique (GE) Gouvernance administrative et locale (GAL)
Priorité d'action 5 : Transformation structurelle de l'économie	<p>Objectif stratégique 4.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché</p> <p>Objectif stratégique 4.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents</p> <p>Objectif stratégique 4.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents</p> <p>Objectif stratégique 4.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie</p>	<p>Production agro-sylvo-pastorale (PASP)</p> <p>Transformation industrielle et artisanat (TIA)</p> <p>Commerce et services marchands (CSM)</p> <p>Infrastructures de transport, de communication et d'habitat (ITCH)</p> <p>Culture, tourisme, sports et loisirs (CTSL)</p>

Conclusion et recommandations : Vers le prochain programme d'action pour les Pays en Développement Sans Littoral

La mise en œuvre du Programme d'Action de Vienne (PAV) sur la période 2014-2022 par le Burkina Faso s'est fondée sur la SCADD 2011-2015, le PNDES 2016-2020 et le PNDES 2021-2025. En plus de ces trois politiques nationales, le PAV a été mis en œuvre grâce aux stratégies et politiques sectorielles en vigueur sur la période 2014-2022.

La mise en œuvre du PAV s'est déroulée dans un contexte national et international difficile marqué par une crise sécuritaire en raison de la recrudescence des attaques terroristes, la pandémie de la COVID-19 qui a ébranlé l'élan de croissance économique du pays et la crise russo-ukrainienne qui a occasionné une perturbation des chaînes d'approvisionnement ainsi qu'une inflation élevée. Nonobstant ce contexte difficile, le pays a engrangé des résultats appréciables dans les six (06) domaines prioritaires du PAV. Le pays a notamment développé des actions majeures pour renforcer la mobilisation des ressources internes et externes grâce à la digitalisation de nombreuses procédures de recouvrement et à l'optimisation de la chaîne de dépense.

Au titre du prochain Programme, il convient de relever certains défis consignés dans le tableau ci-dessous par la mise en œuvre des recommandations y afférentes. La mise en œuvre réussie de ces recommandations permettra sans doute d'accélérer la transformation structurelle de l'économie burkinabè entamée depuis 2016, de diversifier les exportations du pays et de booster l'échange commercial avec le reste du monde. En particulier, il est nécessaire de mettre en place un instrument spécifique de financement des interventions du prochain Programme à travers les organes spécifiques du Système des Nations unies et un mécanisme concerté et coordonné de financement des infrastructures transnationales entre les PDSL et les pays côtiers.

Tableau 13 : synthèse des défis et recommandations

Priorités du PAV	Défis de la mise en œuvre	Recommandations
<p>Priorités 1 : Questions fondamentales de politique en matière de transit</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la concertation inter Etats dans la formulation et la mise en œuvre des projets transfrontaliers ; - Uniformisation des procédures douanières pour le transit, la sécurité et le passage des frontières 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une meilleure concertation dans la formulation et la mise en œuvre des projets transfrontaliers ; - Promouvoir le respect des textes communautaires au niveau des Etats
<p>Priorités 2 : Développement et entretien de l'infrastructure</p>	<p><u>Infrastructures de transport</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la desserte du pays par la réalisation d'infrastructures aux normes internationales ; - Réalisation d'infrastructures de transport favorisant les modes collectifs et non polluants ; - Développement des infrastructures ferroviaires et aéroportuaires ; - Respect du règlement 14 de l'UEMOA 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une meilleure coordination entre les PDSL et les pays de transit pour le financement des infrastructures transnationales (autoroutes, ferroviaires) ; - Prévoir un mécanisme concerté pour le respect du règlement 14/2005/CM/ UEMOA
	<p><u>Infrastructures énergétiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité et l'accessibilité de l'énergie électrique et à moindre coût pour tous ; - Développement des énergies renouvelables et renforcement de l'efficacité énergétique et - Renforcement de la coopération régionale en matière d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la capacité de production de l'énergie conventionnelle ; - Exploiter suffisamment les énergies renouvelables, notamment le solaire ; - Mettre en place un mécanisme concerté et coordonné de financement des infrastructures transnationales dans le domaine énergétique entre les PDSL et les pays côtiers
	<p><u>Infrastructures de communication</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un environnement de confiance numérique ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la capacité des points d'atterrissage virtuel ; - Réaliser l'expansion du réseau 3G/4G sur l'ensemble du territoire ;

Priorités du PAV	Défis de la mise en œuvre	Recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement des infrastructures large bande (haut débit) de qualité sur l'ensemble du pays, - Renforcement de l'infrastructure TNT ; - Amélioration de l'accès et la qualité de l'offre des produits et services des médias ; - Amélioration de l'accessibilité de la population à l'internet et, - Amélioration de l'accessibilité à la connectivité des bâtiments administratifs 	
<p>Priorités 3 : Commerce international et facilitation du commerce</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diversification des produits exportés et accroissement de leur valeur ajoutée ; - Amélioration de l'offre et la qualité des produits mis sur le marché ; - Elaboration d'un plan d'action pour dynamiser le commerce électronique ; - Valorisation des produits locaux ; - Accroissement des parts de marché et diversification des couples produits/marchés - Renforcement des capacités des acteurs en vue d'accroître leur professionnalisme ; - Amélioration du cadre institutionnel de la facilitation des échanges ; - Pérennisation des interventions des PTFs en matière de facilitation des échanges ; - Mise en place et opérationnalisation des mécanismes de consultations entre agences frontalières 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, améliorer la qualité et labéliser les produits à fort potentiel d'exportation (produits du textile, produits de l'élevage, anacarde, sésame, fruits et légumes, produits agro-alimentaires : miel, boissons, épices, farine) ; - Organiser et professionnaliser les acteurs intervenant dans les filières à fortes potentialités d'exportation ; - Promouvoir l'accès des entreprises locales exportatrices aux marchés sous régional et international ; - Elaborer un plan d'action pour dynamiser le commerce électronique ; - Améliorer le cadre institutionnel de la facilitation des échanges à travers la relecture des textes ; - Assurer la pérennisation des interventions des PTFs en matière de facilitation des échanges ;

Priorités du PAV	Défis de la mise en œuvre	Recommandations
<p>Priorités 4 : Intégration et coopération régionales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de la production en quantité et en qualité de l'énergie électrique à travers la poursuite des interconnexions ; - Disponibilité des hydrocarbures en quantité et en qualité à travers la réalisation de pipelines et - Renforcement de la coopération régionale en matière d'échange d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place et opérationnaliser des mécanismes de consultations entre agences frontalières - Assurer une meilleure coordination des interventions des organisations d'intégration et de coopération régionale ; - Améliorer la communication entre les organisations d'intégration et de coopération régionale ; - Mutualiser les ressources pour l'exécution des projets de développement régionaux en lien avec le commerce, les transports, l'énergie etc. ; - Soutenir la réalisation d'infrastructures et d'équipements sociaux et économiques transfrontaliers ; - Assurer l'effectivité des mécanismes de solidarité économique sous-régionale ; - Promouvoir et respecter les mesures concertées de facilitation des échanges et des paiements ; - Assurer le respect des principes communautaires de liberté de mouvement des biens, des personnes et des capitaux et le droit d'établissement au niveau sous-régional
<p>Priorités 5 : Transformation structurelle de l'économie</p>	<p><u>Secteur agro-sylvo-pastoral</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des mécanismes de financements innovants dans le secteur agricole ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des programmes de microcrédit adaptés aux besoins des agriculteurs et des

Priorités du PAV	Défis de la mise en œuvre	Recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement et accessibilité de l'offre locale en intrants et équipements agricoles ; - Accroissement des doses d'utilisation des engrais à leurs niveaux recommandés ; - Promotion des techniques et technologies améliorées ; - Professionnalisation des acteurs du secteur ; - Promotion de la transformation locale des produits agricoles ; - Accélération du processus de sécurisation foncière en milieu rural ; 	<ul style="list-style-type: none"> - éleveurs, en collaboration avec les institutions financières locales ; - Établir des partenariats public-privé pour mobiliser des ressources financières et encourager les investissements dans le secteur agro-sylvo-pastoral ; - Soutenir la production locale d'intrants agricoles ; - Promouvoir la fabrication locale d'équipements agricoles et mettre en place des mécanismes de crédit-bail ;
	<p><u>Secteur industriel et artisanal</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des ressources humaines pour répondre aux besoins de transformation structurelle de l'économie ; - Promotion et l'utilisation des résultats de la recherche et de l'innovation ; - Lutte contre la fraude, la contrefaçon, la corruption et la concurrence déloyale ; - Développement des infrastructures de soutien à l'industrie ; - Développement d'un système intégré d'intelligence économique ; - Amélioration du niveau d'approvisionnement de l'agro-industrie ; - Promotion et la protection de la propriété intellectuelle et industrielle 	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser les curricula pour répondre aux besoins de transformation structurelle de l'économie ; - Mettre en place des mécanismes de financement adaptés aux besoins des acteurs du secteur

Priorités du PAV	Défis de la mise en œuvre	Recommandations
	<p><u>Recherche et innovation technologique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de l'accès aux TIC de qualité ; – Accroissement de l'investissement dans des technologies de la recherche et développement, de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels ; – Accroissement du financement de projets innovants ; – Renforcement de la collaboration entre les secteurs public et privé 	<ul style="list-style-type: none"> – Allouer des ressources financières et matérielles suffisantes pour soutenir les activités de recherche et développement ; – Favoriser la création d'un écosystème dynamique de l'innovation en encourageant la création d'incubateurs, de parcs technologiques et d'espaces de coworking ;
<p>Priorités 6 : Moyens de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration du rendement de la fiscalité ; – Diversification des financements innovants ; – Accroissement de la capacité d'absorption des ressources ; – Harmonisation des procédures des partenaires et renforcement de la coordination de l'aide ; – Mise en place d'un instrument spécifique de financement des interventions sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> – Poursuivre des efforts pour améliorer l'espace fiscal à travers la digitalisation des procédures ; – Renforcer le partenariat économique avec la participation du secteur privé et des autres acteurs au développement ; – Mettre en place un instrument spécifique de financement des interventions sur le terrain à travers les organes spécifiques du Système des Nations unies
<p>Suivi de la mise en œuvre et révision</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Prise en compte du suivi -évaluation de la mise en œuvre du PAV dans le dispositif de suivi et évaluation de la Politique nationale de développement ; – Elaboration d'un cadre de mesure de performance et/ou d'un plan d'action national 	<ul style="list-style-type: none"> – Définir une périodicité pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du prochain programme d'action ; – Elaborer un cadre de mesure de performance et/ou un plan d'action national

Table des matières

Avant-propos	iii
Sigles et Abréviations	iv
Liste des tableaux	viii
Liste des graphiques	ix
Résumé exécutif	x
Introduction	1
I. Intégration du PAV dans les stratégies ou plans de développement nationaux et sectoriels	3
II. Principales tendances du développement économique, social et environnemental ..	10
II.1. La crise sécuritaire	10
II.2. La crise de covid-19.....	10
II.3. La crise russo-ukrainienne	10
III. Évaluation des progrès et des défis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne	12
III.1. Questions fondamentales de politique en matière de transit	12
III.1.1. Transport en transit	12
III.1.2. Facilitation des échanges.....	13
III.2. Développement et entretien de l'infrastructure.....	17
III.2.1. Infrastructures de transport	17
III.2.1.1. Infrastructures de transport routier	17
III.2.1.2. Infrastructures de transport aérien.....	17
III.2.1.3. Infrastructures de transport ferroviaire	19
III.2.2. Infrastructures énergétiques et de communications.....	20
III.2.2.1. Infrastructures énergétiques	20
III.2.2.2. Infrastructures de communication	22
III.3. Commerce international et facilitation du commerce.....	25
III.3.1. Commerce international	26
III.3.1.1. Evolution du commerce global des marchandises.....	26
III.3.1.2. Evolution des exportations du Burkina Faso	27
III.3.1.3. Evolution des importations.....	29

III.3.2.	Facilitation du commerce.....	31
III.3.2.1.	Initiatives de facilitation des échanges.....	31
III.3.2.2.	Promotion de l'intégration des entreprises nationales dans le commerce international.....	33
III.4.	Intégration et coopération régionales.....	35
III.4.1.	Connectivité du transport de transit.....	35
III.4.2.	Commerce intrarégional.....	36
III.4.3.	Réseaux de distribution d'énergie.....	36
III.5.	Transformation structurelle de l'économie.....	39
III.5.1.	Situation du schéma de transformation structurelle de l'économie du Burkina Faso.....	39
III.5.2.	Secteur de production agro-sylvo-pastorale.....	42
III.5.2.1.	Accroissement de la productivité.....	42
III.5.2.2.	Accroissement de la valeur ajoutée.....	42
III.5.3.	Secteur industriel, artisanal et touristique.....	44
III.5.3.1.	Facilitation des affaires.....	44
III.5.3.2.	Promotion des investissements.....	44
III.5.3.3.	Promotion des Petites et moyennes entreprises/industries (PME/PMI)	45
III.5.3.4.	Promotion de l'activité minière.....	45
III.5.3.5.	Promotion de l'artisanat.....	45
III.5.3.6.	Promotion du tourisme.....	46
III.5.4.	Recherche et innovation technologique.....	48
III.5.4.1.	Valorisation des résultats de recherche.....	48
III.5.4.2.	Promotion de solutions innovantes et adaptées aux réalités locales.....	49
III.6.	Moyens de mise en œuvre.....	51
III.6.1.	Mobilisation des ressources internes.....	51
III.6.2.	Aide publique au développement.....	52
III.6.3.	Les investissements directs étrangers.....	53
III.6.4.	Transferts de fonds.....	53
III.6.5.	Partenariat public-privé.....	54
III.6.6.	Coopération Sud-Sud.....	56

III.6.6.1. Le Traité d'amitié et de coopération entre la Cote d'Ivoire et le Burkina Faso	56
III.6.6.2. Le G5 Sahel	57
III.6.6.3. La coopération entre le Burkina Faso et la République du Ghana	57
IV. Suivi de la mise en œuvre du PAV	59
Objectif stratégique 4.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents	61
Conclusion et recommandations : Vers le prochain programme d'action pour les Pays en Développement Sans Littoral	62